

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme NICOLE BRODEUR, présidente
 Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE COMPOSTAGE
DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 22 octobre, 19 h
Centre communautaire Roussin
Salle Raymond-Mayer
12125, rue Notre-Dame Est

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 22 OCTOBRE 2014.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
 MOT DE M. RÉAL MÉNARD, Maire de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts	7
MOT DE Mme CHANTAL ROULEAU Mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.....	10
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR :	
M. ÉRIC BLAIN	14
Mme MANON BRÛLÉ	25
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. MARC LESSARD	31
M. RAYMOND MOQUIN	34
M. RÉAL BERGERON	39
M. JEAN LAPOINTE.....	43
M. JAMES BAMBARD.....	48
M. SYLVAIN OUELLET	53
Mme NICOLE LOUBERT.....	57
M. VINCENT MARCHIONE	63
Mme MARTINE PICHÉ	72
Mme MARIANE MALTAIS	78
M. JEAN-PAUL DUBREUIL.....	82
M. DANY TREMBLAY	89
 MOT DE LA FIN	92
 AJOURNEMENT	

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir! Je vous souhaite la bienvenue à cette séance d'information sur le *Projet du Centre de compostage du secteur est à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles*.

10 Cette séance se déroule durant la Semaine québécoise de réduction des déchets, ce qui est une heureuse coïncidence et aussi de circonstance, aussi.

 Ladies and gentlemen, good evening. Welcome to this information session on the Project of a Composting Centre in the East area of Rivière-des-Prairies and Pointe-aux-Trembles.

15 Cette séance va se dérouler en français, mais les personnes qui voudraient s'exprimer en anglais peuvent le faire en s'adressant à la commission.

20 This meeting will be conducted in French, but anyone who would prefer to address the Commission in English and ask a question in English may do so.

25 Je me nomme Nicole Brodeur, je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal. La présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier, m'a confié la présidence de cette commission. La commission est également composée de ma collègue, Hélène Morais, qui est commissaire.

30 La commission est appuyée dans ses travaux par madame Stéphanie Wells qui agit à titre de secrétaire analyste de la commission. À la table d'accueil, permettez-moi de vous présenter, à l'arrière, José Fernando-Diaz et Christelle Lollier-Théberge, tous deux sont là pour vous donner toute l'information disponible.

Monsieur Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation à l'Office, est la personne que vous devez contacter si vous avez besoin de renseignements supplémentaires. Les coordonnées de l'Office sont indiquées avec le dépliant que vous avez pris, qui est celui-ci entre autres, le bleu, à la table d'accueil.

35

À la logistique, madame Brunelle-Amélie Bourque. L'assemblée de ce soir est enregistrée et sténographiée. Messieurs Jérémie Gagnon et Serge Boissé s'occupent de la sonorisation. Madame Teasdale, à gauche, fait la sténographie. Tout ce qui sera dit au cours de l'audience sera enregistré et transcrit. Les transcriptions font partie du dossier de documentation qui est disposé à la fois sur le site Internet de l'Office, et disponible aussi à l'Office en version papier.

40

J'en profite pour souligner la présence de madame la présidente de l'Office de consultation publique de Montréal, madame Dominique Ollivier, qui n'est pas encore arrivée, je crois, mais qui sera parmi nous très bientôt. Madame Ollivier est entrée en fonction à la mi-septembre.

45

Parmi nous aussi, monsieur Luc Doray, secrétaire général de l'Office qui est debout à l'arrière.

50

Quelques mots maintenant sur la consultation publique et sur l'Office. Une consultation est d'abord destinée aux citoyens, parce qu'ils ont le droit d'être renseignés sur un projet susceptible de modifier leur cadre de vie; ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'éclairer et d'influencer les décisions des élus relativement à ces projets.

55

L'Office a été mandaté pour cette consultation. Il a pour principe de base de procéder de façon crédible, transparente et efficace.

60

Les commissaires ne sont ni des élus ni des fonctionnaires. Même s'il est régi par la Charte de la Ville, l'Office de consultation publique est une entité distincte et indépendante. D'ailleurs, toute personne qui préside une commission ou qui en fait partie s'engage à respecter

le Code de déontologie des commissaires. Vous pouvez prendre connaissance de ce code à la table d'accueil et aussi sur le site Internet de l'Office de consultation.

65 Le 21 août et le 19 août 2014, le Conseil d'agglomération de Montréal et le Conseil municipal de la ville de Montréal ont respectivement adopté des projets de règlement pour permettre la construction et l'occupation d'un centre de compostage en bâtiment fermé sur un site qui est situé au nord-est de l'intersection des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste.

70 Les projets de règlement visent aussi la modification du Plan d'urbanisme de la ville de Montréal.

75 À cette même occasion, des résolutions ont été adoptées pour soumettre ce dossier à l'Office, notamment en vertu de l'article 89 de la Charte de la ville de Montréal.

80 Pour informer les citoyens de la consultation publique, l'Office a fait distribuer un dépliant d'information dans tout le secteur qui environne le site. Alors, vous avez peut-être pris connaissance, sinon ce document-là est disponible à l'arrière, à la table d'accueil.

Il y a des avis publics qui ont été publiés dans les journaux et la documentation pertinente a été mise ensuite à la disposition du public. La documentation peut être consultée entre autres au bureau de l'Office et sur son site Internet.

85 Deux mots rapidement maintenant sur les différentes étapes de la consultation publique pour ceux et celles d'entre nous qui sont moins familiers avec cette démarche.

90 Une consultation publique par l'Office comprend toujours deux parties. La première partie commence ce soir; elle vise à permettre aux citoyens et à la commission d'obtenir toute l'information possible sur le projet. Ce n'est pas le moment ce soir d'exprimer son opinion, mais bien de venir s'informer.

La commission recevra toutes les personnes désireuses de poser des questions sur le projet.

95

La deuxième étape de la consultation est quant à elle consacrée à l'audition des mémoires et des points de vue. Cette étape est très importante puisque c'est le moment privilégié pour faire part à la commission de vos opinions, de vos préoccupations et de vos propositions à l'égard du projet qui est devant nous.

100

Vous devrez aviser l'Office au plus tard le 6 novembre prochain de votre intention de faire une présentation orale ou de présenter un mémoire, afin de nous permettre de présenter un calendrier d'auditions. Vous pouvez également transmettre un mémoire sans présentation orale.

105

Il est toutefois important d'acheminer vos textes au plus tard le 6 novembre. Cela permet à la commission de les lire avant leur présentation. L'échange s'en trouvera plus productif par la suite.

110

L'audition se fera ici dans cette même salle le 12 novembre à 19 h. Par la suite, la commission va analyser l'information reçue et les opinions qui ont été communiquées. Elle en fera rapport et formulera des recommandations au Conseil d'agglomération de Montréal ainsi qu'au Conseil municipal et au Comité exécutif de la ville de Montréal. Le rapport sera rendu public quelques semaines plus tard.

115

Les recommandations de la commission ont une valeur consultative. Les décisions relatives au projet de règlement appartiennent au Conseil de l'agglomération.

120

Dernier point avant de débiter officiellement. Les représentants de la ville de Montréal, au nom de l'agglomération, feront une présentation d'une durée de 30 minutes. Cette présentation sera suivie d'une courte pause au cours de laquelle les personnes qui désirent poser des questions pourront s'inscrire au registre à la table d'accueil qui est située juste à l'arrière, à l'entrée, à l'intérieur de la salle.

125 Au retour de la pause, je vous inviterai, selon l'ordre d'inscription au registre, à prendre place ici à la table qui est devant nous. Vous aurez droit à une ou deux questions par intervention. Le nombre de questions sera déterminé en fonction du nombre de personnes qui seront inscrites au registre, mais je vous en ferai part au retour de la pause.

130 Alors, je vous demanderais cependant, quand vous viendrez poser votre question, de limiter au minimum les préambules, sauf si ce préambule-là est indispensable pour comprendre votre question ou vos questions. En procédant de cette manière, on permettra au plus grand nombre possible d'entre vous de s'informer sur le projet.

135 Et le registre restera ouvert jusqu'à une heure que je fixerai, et vous aurez la possibilité de vous réinscrire pour poser d'autres questions si le temps le permet.

140 On est donc ici pour vous accompagner dans cette démarche d'information. C'est une procédure qui ne se veut pas trop formelle, même si elle comporte certaines règles dont l'objectif premier est d'assurer un bon fonctionnement dans le respect de tous et de toutes.

145 Les questions seront toujours adressées à la présidence. Toutes les réponses fournies par la Ville devront aussi m'être adressées. Il n'y a donc aucun échange direct entre le public et les représentants de la Ville, dans le but, vous l'aurez compris, de canaliser les questions et d'éviter qu'il y ait un débat entre les participants de la salle et les représentants de la Ville. C'est une façon de procéder qui a toujours donné de bons résultats et à laquelle l'Office tient beaucoup.

150 Les personnes-ressources de la ville de Montréal qui sont aux tables devant vous sont ici pour vous apporter de l'information, pour vous donner une connaissance plus fine du projet et une meilleure compréhension de tous ses tenants et aboutissants. La commission sera à l'écoute, mais elle pourra intervenir à l'occasion pour obtenir de l'information supplémentaire ou encore certaines clarifications.

155 Si une réponse ne peut être donnée au cours de la séance de ce soir, elle sera fournie dans les meilleurs délais et sur le site de l'Office.

Toutes les réponses sont publiques, elles font partie du dossier de documents qui est accessible à toute la population.

160 En terminant, j'ai pour tâche de favoriser la participation de tout le monde et de permettre à tous de bien se renseigner sur le projet. Pour y arriver, il n'y a rien de tel qu'un climat serein et courtois.

165 J'aimerais vous rappeler de fermer vos cellulaires, si vous en avez d'ouverts par-devers vous, et je vous remercie.

170 Je vais donc laisser la parole à monsieur Roger Lachance qui est le directeur du Service de l'environnement de la ville de Montréal pour la présentation de son équipe puis du projet. Il y a dans la salle effectivement d'autres experts de la Ville qui pourront répondre à des questions plus techniques et à qui monsieur Lachance pourra choisir d'orienter vos questions lorsqu'elles se présenteront.

Alors, merci et bonne soirée! Monsieur Lachance.

175 **M. ROGER LACHANCE :**

Merci, Madame la présidente. Donc, Mesdames, Messieurs, bonsoir! Dans un premier temps, laissez-moi vous présenter les membres de mon équipe qui m'accompagnent pour faire la présentation et/ou répondre aux questions.

180 Donc, ici, à la table avec moi, j'ai monsieur Éric Blain qui est le chef de projet, en fin de compte, de l'implantation des centres de traitement de matières organiques. Monsieur Pierre Gravel qui est chef de division à la Gestion des matières résiduelles et madame Manon Brûlé qui est du Service de la mise en valeur du territoire.

185 Aussi, dans la salle, certains membres de l'équipe technique de la ville de Montréal qui travaillent sur le projet. Donc, monsieur Alexis Caron Dionne, Nadine Allard, Jean Lacroix et Martin Héroux.

190 Aussi, nous avons des gens, par exemple du Service des infrastructures et des transports, monsieur Jean-Philippe Desmarais, monsieur Frédéric Saint-Mleux du Service de la sécurité incendie de la ville de Montréal, monsieur Guy Beaulieu du Service de la gestion de la planification immobilière et aussi les gens de l'arrondissement, entre autres monsieur Romain Fayolle qui est commissaire au développement économique. Et au niveau des consultants, monsieur Thierry Pagé, président-directeur général d'Odotech, la firme qui a fait les études
195 d'odeurs; madame Françoise Forcier, de Solinov, qui ont une expertise au niveau du compostage.

Mais avant de commencer la présentation plus technique, j'aimerais inviter monsieur Réal Ménard, responsable du dossier de l'environnement, développement durable et des grands
200 parcs et espaces verts, ainsi que madame Chantal Rouleau, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies, à vous adresser quelques mots.

205 **MOT DE M. RÉAL MÉNARD,**
MAIRE DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE
RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT,
DES GRANDS PARCS ET DES ESPACES VERTS

210 Alors, merci d'abord de me donner l'opportunité. Je sais qu'il y a une tradition de faire le mot d'ouverture, et pour s'assurer de l'impartialité du processus, l'élu responsable quitte par la suite. Alors, que personne n'y voit là un manque d'intérêt du dossier, mais c'est plutôt par respect pour l'intégrité du processus et des consultations de l'Office que vous avez vous-même présenté,
215 Madame la présidente.

220 Alors, il me fait plaisir ce soir de joindre ma voix à ma collègue madame Chantal Rouleau, mairesse de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour présenter le projet de règlement intitulé *Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement des matières organiques par compostage en bâtiment fermé*, sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste, sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

225 Ce Projet de règlement adopté par le Conseil d'agglomération le 18 août dernier donne suite aux orientations de la nouvelle administration de Montréal, à l'effet d'aménager le nouveau centre de traitement des matières organiques, centre de compostage de Montréal, dans un nouveau secteur de l'Est de Montréal, et ce, en remplacement du site initialement visé en 2013, soit le Complexe environnemental Saint-Michel.

230 Ce nouveau centre, faut-il le souligner afin de rassurer la population, ne porte que sur le traitement des matières organiques et en aucun temps il ne recevra d'autres types de déchets. Et à cette fin, il correspond en tout point au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CCM, qui est lui-même un prolongement du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

235 Dans quelques minutes, les gestionnaires et fonctionnaires du Service de l'environnement vous présenteront tous les aspects de ce Projet de règlement qui est, bien sûr, soumis à la consultation publique, tant pour ses impacts que pour les technologies de dernière pointe qui seront utilisées pour la réception et le traitement des matières organiques.

240 Et j'insiste sur ces derniers aspects, car les technologies sélectionnées pour le traitement des matières organiques sont bénéfiques pour l'environnement puisqu'elles permettent de produire des matières fertilisantes et de l'énergie propre.

245 De plus, la capacité de traitement de ce centre nous permettra de réduire substantiellement l'enfouissement de nombreuses matières résiduelles où on les éliminera, où

est les valorisera, et ce, conformément à toutes les politiques environnementales que j'ai citées il y a quelques instants.

250 De manière succincte, le nouveau centre construit sur le terrain de la ville à plus de mille cinq cents mètres (1 500 m) des résidences les plus proches permettra d'abord le recyclage de deux cent dix-neuf mille tonnes (219 000 t) d'ordures ménagères auparavant destinées à l'enfouissement.

255 Deuxièmement, il permettra la réduction de trente mille tonnes (30 000 t) de gaz à effet de serre, et trente mille tonnes (30 000 t) de gaz à effet de serre donc émis à chaque année, équivalent aux émissions de six mille (6 000) autos roulant vingt mille kilomètres (20 000 km) par an.

260 Troisièmement, la production de huit millions de mètres carrés (8 M m²) de biométhane a de quoi alimenter quatre mille (4 000) autos parcourant vingt mille kilomètres (20 000 km) par année, ce qui représente plus du quart de la consommation en gaz naturel de la ville de Montréal pour son propre usage.

265 Et finalement, la réduction de six cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents kilomètres (684 500 km)/année de distance parcourue par les ordures ménagères, soit près de douze fois le tour de la terre, ainsi que la production de soixante-cinq mille huit cents tonnes (65 800 t) de compost par année, ce qui permettra de répondre à l'ensemble des besoins horticoles de la ville de Montréal et à ceux d'une bonne partie des secteurs commerciaux, institutionnels et résidentiels.

270 En fait, Mesdames les commissaires, ce projet de centre de traitement des matières organiques par compostage en bâtiment fermé, similaire à ceux que j'ai eu le plaisir de visiter avec ma collègue Rouleau, qui existent à Guelph et à Toronto, en Ontario, outre de constituer un meilleur laboratoire in situ pour la future Chaire de recherche sur la valorisation des matières
275 résiduelles de l'École Polytechnique de Montréal, contribuera au développement économique du secteur en s'intégrant à l'actuel pôle de compétitivité des technologies propres, de la chimie

verte, des biocarburants et de la chaîne des polymères et de l'énergie durable présents en très grande partie sur le territoire de l'Est de Montréal et dont madame Rouleau vous parlera avec éloquence.

280

Au-delà de tous les aspects positifs que représente le Centre de traitement des matières organiques par compostage pour la population montréalaise en général et pour la population de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en particulier, ce que montre le présent dossier, c'est qu'il importe, pour l'administration municipale, de compléter l'étape du choix des sites dans les meilleurs délais, et ce, afin de passer aux étapes suivantes que sont l'aménagement des sites et la mise en opération des centres de traitement des matières organiques dès 2019.

285

Mesdames les commissaires, soyez assurées que madame Rouleau et moi-même demeurons à votre disposition pour toutes contributions additionnelles que vous souhaiteriez, et je vous remercie de m'avoir permis ce bref mot d'introduction.

290

**MOT DE Mme CHANTAL ROULEAU
MAIRESSE DE L'ARRONDISSEMENT
DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

295

Mme CHANTAL ROULEAU :

Madame la présidente, Madame la commissaire, Mesdames, Messieurs et évidemment chers citoyens et citoyennes, avant de débiter, j'aimerais seulement dire un petit mot sur l'évènement extrêmement tragique qui est arrivé ce matin et exprimer le sentiment de stupeur que nous avons eu et offrir mes meilleures sympathies à la famille; ce qui est arrivé est absolument tragique. Je parle de l'évènement à Ottawa, bien sûr.

300

305

Alors, je veux vous remercier chacun et chacune de vous d'être venus ce soir pour prendre connaissance de ce nouveau projet qui sera le Centre de compostage des matières organiques situé dans le secteur industriel de l'arrondissement.

310 Je suis consciente que l'annonce de cette installation sur notre territoire a soulevé des questionnements pour certains membres de la communauté. Personnellement, dès que j'ai été informée de la possibilité que ce projet voie le jour dans notre arrondissement, j'ai posé des questions et j'ai demandé des garanties.

315 J'ai exigé un plan de communication adéquat pour la population. J'ai demandé que le projet soit intégré dans un plan de développement économique. J'ai demandé que ce centre serve de vitrine de recherche et de pôle d'excellence. J'ai demandé que la population soit desservie très rapidement par un service de collecte des matières organiques. J'ai aussi exigé que tout soit mis en œuvre pour que ce projet soit une plus-value pour notre territoire et pour
320 qu'on se défasse définitivement de cette morosité qui nous a si souvent mal servis.

Et d'emblée, aujourd'hui, je peux vous dire que je suis convaincue que le projet est novateur et structurant. Il est inspirant et exemplaire, non seulement pour l'arrondissement de
325 Rivière-des-Prairies-Pointes-Aux-Trembles, mais aussi pour l'agglomération montréalaise.

Il s'agit pour nous d'une opportunité qui s'inscrit très bien dans la vision que nous avons pour notre territoire. Cette vision, c'est celle de changer la couleur de l'Est et de passer au vert en changeant l'image du gris terne et puant, souvent trop associée à l'Est de Montréal.

330 C'est d'ailleurs ce que nous avons amorcé, notamment avec le Plan bleu vert que vous connaissez et que nous avons adopté en mai dernier avec notre administration. Je salue madame Décarie, monsieur Déziel, monsieur Richard Guay et monsieur Guedes et madame Nathalie Pierre-Antoine et monsieur Giovanni Rapanà, qui sont de l'administration de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles.
335

Je suis enthousiaste par ce projet, parce que ce futur centre de compostage nous permettra de développer une expertise unique en chimie verte dans le domaine des technologies propres et du développement durable.

340 Surtout, nous travaillerons en partenariat avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles de l'École polytechnique – je salue monsieur Legros – et nous travaillerons aussi avec l'Institut de recherche en biologie végétale de l'Université de Montréal. Cet institut qui est situé au Jardin botanique, qui est de renommée mondiale, mais qui est méconnu ici, sur le territoire.

345 À titre d'exemple, nous planifions déjà un projet pilote de dimension industrielle pour procéder à la réhabilitation des sols contaminés par la phytoremédiation. C'est une technologie d'avant-garde développée par l'Institut de recherche en biologie végétale qui permet de procéder à la décontamination des sols par les plantes.

350 Ça signifie que le compost de l'usine, le produit fini de cette usine servira en partie de matière première pour faire pousser des plantes sur les sols contaminés afin d'en extraire les polluants. Alors, les sols retrouvent leur nature, finalement.

355 Les plantes, et là on peut voir dans la chaîne, les plantes ayant servi à cette décontamination servent ensuite de biomasse dans la production énergétique. Et de là, la production de gaz naturel qui sert à l'alimentation de camions, camions à benne tasseuse peut-être, qui ramasseront, qui collecteront les matières organiques des résidents. On boucle la boucle. Et c'est comme ça qu'on passe du gris au vert.

360 Du côté économique, la ville de Montréal, l'arrondissement de Rivières-des-Praires-Pointes-aux-Trembles, la ville de Montréal-Est, les partenaires et les communautés d'affaires sont mobilisés pour maximiser les retombées économiques de ces investissements publics.

365 Ce nouveau pôle amènera avec lui un renouveau économique pour l'Est de Montréal et en fera un des leaders nord-américains de l'industrie de l'environnement et des technologies propres.

370 Le Centre de compostage de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles, situé à proximité du Centre de prétraitement et du Centre de biométhanisation de Montréal-Est, générera des synergies industrielles accrues avec les partenaires, des synergies qui vont créer de nouvelles occasions d'affaires.

375 Paradoxalement, le projet de centre de compostage est à la fois peu connu, mais aussi très documenté et il est naturel que ce projet suscite des questions.

380 De notre côté, pour avoir l'heure juste, avec les membres du Conseil d'arrondissement de Rivières-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles et avec le maire de Montréal-Est, en compagnie des gens du Service de l'environnement, nous avons visité des installations en milieu urbain ayant la même vocation que la nôtre. Monsieur Ménard l'a mentionné, nous sommes allés à Toronto et aussi à Ottawa, voir de quoi avait l'air cette bête.

385 Ce n'est pas un site d'enfouissement à ciel ouvert avec des oiseaux qui tourbillonnent autour. Ce n'est pas cette image de montagnes de déchets, de détritiques ou de trous dans lesquels on va porter des déchets. Ce n'est absolument pas de ça dont il est question. On ne parle pas d'un projet qui est une nuisance pour le milieu, mais un projet qui sera une valeur ajoutée pour notre territoire.

390 Les Montréalais auront droit à ce qu'il y a de mieux, à une infrastructure avant-gardiste où seront effectuées des activités de recherche en développement durable.

395 J'ajoute que nous venons, comme ça a été mentionné, nous venons de créer le poste de commissaire au développement économique. Ce commissaire analyse déjà comment profiter de la présence de ce site de compostage pour attirer des investissements verts dans l'Est.

Nous avons définitivement la volonté d'un changement dans la qualité des investissements qui seront faits chez nous.

400 Je tiens à rappeler aussi qu'il y aura la création d'un comité de suivi formé de citoyens et des membres de la Ville pour établir un dialogue sur les préoccupations et les questionnements.

405 Le centre de compostage est une infrastructure qui nous permettra de réduire notre empreinte écologique et un projet gagnant pour les résidents de Rivières-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles.

Alors, j'espère que ce soir vous trouverez réponse à toutes vos questions et je vous souhaite une excellente soirée, Merci.

410

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

M. ROGER LACHANCE :

415 Donc, merci à madame Rouleau et monsieur Ménard. Donc, je passerai la parole maintenant à monsieur Éric Blain, qui va entamer la portion plus technique de la présentation du projet. Monsieur Blain, comme je vous le mentionnais tout à l'heure, est le chef de projet pour l'ensemble des centres de traitement de matières organiques.

420 Monsieur Blain!

M. ÉRIC BLAIN :

425 Merci, Roger, et bonjour tout le monde. Alors, le projet pour lequel on est ici, c'est le centre de compostage prévu dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Évidemment, le traitement des matières organiques c'est une responsabilité collective. C'est directement en lien avec la volonté de Montréal de devenir une ville durable.

430 Qu'est-ce que chaque citoyen de Montréal, de l'agglomération de Montréal générerait comme matière résiduelle en 2009? On parle ici de cinq cent neuf kilogrammes (509 kg) par individu.

435 Évidemment, il y a des matières qu'on récupère. On pense ici aux CRD domestiques, matériaux de construction, rénovation, démolition qui sont récupérés. On parle de deux kilos (2 kg) de résidus domestiques dangereux qui sont récupérés, d'un quatre-vingt-dix kilos (90 kg) de matières recyclables – ce qu'on met dans notre bac au bord du chemin depuis plus de vingt-cinq ans – et un vingt-cinq kilos (25 kg) de matières organiques qui sont récupérées.

440 La grosse partie, le deux cent quatre-vingt-neuf kilos (289 kg) d'ordures ménagères, le fameux sac vert ou sac noir qu'on met au bord du chemin tous les jours, toutes les semaines, contient approximativement cinquante pour cent (50 %) de matières organiques à l'intérieur.

445 Au niveau des matières recyclables, en 2013 on en a récupéré cinquante-huit pour cent (58 %), des résidus domestiques dangereux cinquante-huit pour cent (58 %), des matériaux secs et encombrants soixante pour cent (60 %), et des matières organiques, on est rendu à treize pour cent (13 %). Alors, on voit que c'est là qu'il faut mettre l'effort.

450 Les ordures ménagères en 2013, la Ville en a transporté cinq cent cinquante-trois neuf mille soixante-dix tonnes (553 970 t) qui font beaucoup de transport.

455 On passe à la partie en bleu ici, on parle de trente-quatre mille (34 000) transports qui sont transbordés pour finaliser leur destination au site d'enfouissement de Saint-Thomas dans la région de Joliette.

La partie en rose, dix-huit mille (18 000) transports qui sont transbordés pour être finalisés en enfouissement au site de Sainte-Sophie.

460 Les parties en jaune, pratiquement neuf mille (9 000) voyages qui sont transbordés pour être acheminés par la suite au site d'enfouissement de BFI à Lachenaie. Et une autre partie ici en jaune, à peu près un trois mille (3 000) voyages qui vont directement se faire enfouir au site de Lachenaie.

465 Le cadre d'action. Tout ça découle de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui demande à ce qu'on traite nos matières résiduelles selon la hiérarchie des 3 RV. Qu'est-ce que la hiérarchie des 3 RV? Il faut commencer par réduire à la source, réemployer, recycler, valoriser pour finalement enfouir ou éliminer nos déchets.

470 On veut recycler à moyen terme, soixante pour cent (60 %) des matières organiques pour éventuellement arriver à un bannissement de cet enfouissement-là autour de 2020.

475 La Communauté métropolitaine de Montréal a produit un plan directeur qui fait le principe de l'autonomie régionale. La Communauté métropolitaine de Montréal, c'est l'île de Montréal, l'île de Laval, la couronne sud et la couronne nord.

480 L'agglomération de Montréal a adopté en 2009 un Plan directeur de gestion des matières résiduelles dans lequel est édicté le principe de l'équité territoriale, c'est-à-dire de traiter les matières proches de où est-ce qu'elles sont générées.

485 Les défis auxquels ont fait face : la moitié des ordures ménagères actuellement représente des matières organiques; le taux de récupération est relativement faible, treize pour cent (13 %), et il y a énormément de transport. Les solutions, c'est d'implanter des infrastructures pour être capable de les traiter et de les recycler sur notre territoire, et de poursuivre les efforts entrepris.

485 Dans le secteur ouest de l'île de Montréal, trente-quatre pour cent (34 %) des portes sont desservis pour une collecte de résidus mélangés, de résidus alimentaires mélangés avec des résidus verts. Dans le secteur est de l'île de Montréal, quatorze pour cent (14 %) des portes sont desservis pour des collectes de résidus alimentaires, et sur l'entièreté du territoire de

490 l'agglomération de Montréal, sur l'île au complet, toutes les portes sont desservies pour des collectes de résidus verts.

495 Ce qui va être important, ce qu'on vise, c'est d'obtenir évidemment une participation citoyenne. Le tri va se faire à la source, c'est les citoyens qui vont trier leurs matières. On veut les traiter le plus près possible des endroits où est-ce qu'ils vont être générés, ce qui va réduire l'enfouissement de ces matières-là, les nuisances qui y sont associées et il va y avoir un gain au niveau des gaz à effet de serre.

500 De plus, on va contribuer à revaloriser les secteurs industriels sur le plan technologique de l'innovation et d'architecture.

505 Bien, les outils de collecte, vous les connaissez un peu tous. Il y a le sac d'ordures ménagères, soit vert ou noir, les sacs de résidus verts. Les résidus organiques ou résidus de table vont être collectés dans des bacs bruns et les matières recyclables sont dans des gros bacs.

510 Les technologies qu'on va mettre en place, il y a trois grands principes : on veut recycler et valoriser au lieu d'éliminer; on veut utiliser des technologies qui sont éprouvées ailleurs dans le monde; on veut mettre en place des choses qui fonctionnent bien et qui vont être adaptées au contexte montréalais. Évidemment, la taille de ces infrastructures-là va répondre à nos besoins.

515 On a deux grandes filières technologiques qu'on va utiliser : la première c'est le compostage, c'est peut-être la plus connue. Alors, c'est un procédé dans lequel on mélange les matières, on injecte de l'air. C'est bon pour les résidus organiques et du précompost ou le digestat, qui est une des matières qui est rejetée par un centre de biométhanisation, ça produit un compost. C'est un procédé qui est simple et peu dispendieux.

La biométhanisation, c'est un procédé clos, ça se fait dans un réservoir, sans air. Ça va être dédié aux résidus alimentaires et ça va produire du méthane et du digestat qui est un précompost. Alors, on va produire avec cet équipement de l'énergie renouvelable.

520 L'île de Montréal comporte environ deux zones distinctes : une zone Ouest qui regroupe environ le quart de la population de Montréal, grand terrain, population plus faible, suffisamment de résidus verts pour les mélanger avec les résidus alimentaires, pour être capable de les recycler par un procédé de compostage. Alors, il est prévu que dans ce secteur-là, un centre de compostage soit installé dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

525 Section Est, environ le trois quarts de la population de Montréal. Plus grande densité de population, moins de résidus verts. Il n'y a pas assez de résidus verts pour les mélanger aux résidus de table de ce secteur-là, pour être capable de procéder par compostage. Alors, les résidus verts vont être collectés séparément des résidus alimentaires, et les résidus alimentaires vont être traités par biométhanisation.

530 Donc, on prévoit cinq nouvelles infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Ici on a le centre de compostage du Complexe environnemental de Saint-Michel, une activité que la ville de Montréal fait depuis 1996. On veut installer un centre de compostage d'une capacité de cinquante mille tonnes (50 000 t) dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Un centre de biométhanisation d'une capacité de soixante mille tonnes (60 000 t) dans l'arrondissement de LaSalle prévu dans une deuxième phase. Un centre de biométhanisation d'une capacité de soixante mille tonnes (60 000 t) dans la ville de Montréal-Est avec un centre pilote de prétraitement, et l'infrastructure pour laquelle on est ici ce soir, le centre de compostage en bâtiment fermé de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles, qui va avoir une capacité de vingt-neuf mille tonnes (29 000 t).

540 Ces cinq infrastructures-là ont une stratégie globale d'opération. C'est des infrastructures qui sont interreliées, c'est-à-dire qu'une partie des extrants de certains de ces centres sont des intrants des autres centres. On pense au centre de biométhanisation, celui de LaSalle et celui de Montréal-Est qui va générer chacun à peu près dix-huit mille tonnes (18 000 t) de digestat, qui va terminer en compostage en partie dans le centre de Saint-Laurent et en partie dans le centre de Rivières-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles.

550 En plus de toutes ces infrastructures-là qui sont sur l'île de Montréal, on va se garder une
capacité excédentaire de traitement par compostage à l'extérieur de l'île de Montréal d'environ
quarante mille tonnes (40 000 t). Pourquoi ne pas le faire sur le territoire de l'agglomération de
Montréal? Évidemment, on va penser ici aux résidus verts — aux feuilles — très saisonniers; de
555 bâtir des centres fermés pour traiter des pointes de génération de matières organiques, ça ne
serait pas nécessairement logique.

Au centre de Rivières-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles, ce qui devrait rentrer à
l'intérieur, vingt-cinq mille tonnes (25 000 t) de digestat, dix-huit mille sept cent vingt-cinq tonnes
(18 725 t) de résidus verts. On va en garder quatre mille tonnes (4 000 t) de ceux-là, mais ce qui
560 va sortir c'est du compost, quinze mille tonnes (15 000 t), et les résidus verts qu'on ne gardera
pas, qui vont être transbordés pour envoyer en compostage ailleurs.

Les gains sur le plan économique et environnemental. Bien, c'est deux cent dix-neuf
mille tonnes (219 000 t) d'ordures ménagères qui allaient au préalable à l'enfouissement, qui
565 n'iront plus. Elles vont être recyclées. C'est six cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents
kilomètres (684 500 km) de camionnage qui ne sera plus effectué, qui ne sera plus requis. On va
émettre trente mille tonnes (30 000 t) de gaz à effet de serre de moins, ce qui équivaut à environ
à six mille (6 000) véhicules.

570 On va créer une quarantaine d'emplois pour l'ensemble des centres, on va produire,
avec nos centres de biométhanisation à pleine capacité, huit millions de mètres cubes (8 M m³)
de biométhane. Du biométhane c'est quoi? C'est similaire à un mètre cube (1 m³) de gaz naturel.
Ça a le même pouvoir calorifique qu'un litre de diesel. Alors, on pourrait alimenter quarante (40)
autos qui parcourraient vingt mille kilomètres (20 000 km) par année.

575 Et de plus, ça représente plus du quart de ce que la ville de Montréal achète en gaz
naturel actuellement pour chauffer ses bâtiments et faire fonctionner son incinérateur. Et on va
produire soixante-cinq mille huit cents tonnes (65 800 t) de compost.

580 Le choix des sites. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques a édicté des lignes directrices pour les activités de
compostage. Il demande que malgré les résultats de l'étude de dispersion d'odeurs, on doive
maintenir une distance minimale de cinq cents mètres (500 m) entre l'installation et toute zone
résidentielle, commerciale ou lieu public.

585 Une distance de soixante mètres (60 m) d'un cours d'eau, de trente mètres (30 m) de
tout ouvrage de captage et de trois cents mètres (300 m) d'un lac. Qu'on ne génère pas un bruit
excédent les règlements locaux et qu'on ait un impact limité sur la circulation du secteur.

590 À l'agglomération de Montréal, on s'est donné des critères supplémentaires. On
cherchait un terrain, si possible propriété déjà de la Ville, d'une superficie adéquate. On cherchait
un terrain autour de quatre point cinq hectares (4,5 ha), disponible à court terme, à proximité des
grands axes et artères routiers pour la circulation de camions, et une capacité de branchement
aux infrastructures publiques. On parle, entre autres, au centre de biométhanisation avec le
595 réseau de Gaz Métro.

Le terrain choisi dans l'arrondissement de Rivières-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles a
une superficie adéquate, quatre point quatre hectares (4,4 ha), il appartient déjà à la ville de
Montréal, il est à proximité des grandes voies de circulation; on pense à l'autoroute 40, qui est la
600 Métropolitaine, et le boulevard Henri-Bourassa. Il n'y a aucun bâtiment de construit et il y a un
faible niveau de contamination. C'est le terrain qu'on voit ici à l'intersection des rues Saint-Jean-
Baptiste et Métropolitain.

On le représente aussi sur la carte, c'est le terrain en orangé. Alors, on voit le rayon de
605 cinq cents mètres (500 m) qui délimite où est-ce qu'il peut y avoir des zones résidentielles, entre
autres. Alors, on voit que les zones résidentielles sont relativement loin, à plus d'un point cinq
kilomètres (1,5 km).

Le ministère nous a émis un avis préliminaire favorable en mai dernier. Pourquoi? Bien,
610 on était dans un secteur industriel, les zones résidentielles étaient passablement loin, plus de

mille cinq cents mètres (1 500 m), et les lieux publics étaient à plus de cinq cents mètres (500 m).

615 Caractéristiques du centre de compostage : l'accès routier va se faire par le boulevard Saint-Jean-Baptiste; la zone de manœuvre de camion ne sera pas visible, elle va être à l'arrière du bâtiment, et le terrain va être ceinturé par une bande végétale.

620 Toutes les opérations sont dans un bâtiment fermé sous pression négative. Pression négative qu'est-ce que ça veut dire? C'est lorsque vous ouvrez une porte, l'air cherche à rentrer vers l'intérieur, mais pas à sortir vers l'extérieur. La réception va se faire par des sas pour les petits camions tasseurs. La préparation des matières, le compostage en tunnel, la maturation et le tamisage, l'entreposage et l'expédition vont se faire entièrement à l'intérieur.

625 On va contrôler les odeurs avec des équipements : un filtre à air, un laveur humide et un biofiltre, et l'évacuation de l'air traité va se faire par une cheminée.

630 Procédés de compostage, bien, très schématisés ici. Vous avez les intrants, on les rentre à l'intérieur du bâtiment, il y a une préparation de la matière. Ça passe entre vingt (20) et vingt-huit (28) jours dans les tunnels de compostage, ensuite ça va passer quatre à six semaines dans une zone de maturation et c'est là que c'est tamisé, et on va produire à ce centre-là quinze mille quatre cents tonnes (15 400 t) de compost.

635 Là, on a des représentations ici des équipements de préparation de matières, les camions à l'intérieur qui déchargent des résidus verts, des tunnels de compostage – vous voyez que c'est assez gros –, les matières sont mises à l'intérieur. C'est déversé, soit par des convoyeurs ou des tracteurs chargeurs, et ensuite c'est des portes qui les ferment, et c'est composté à atmosphère contrôlée.

640 Un entrepôt de maturation, c'est carrément un entrepôt à l'intérieur où est-ce que des piles de compost sont présentes et on les tamise pour enlever tous les contaminants qu'ils peuvent avoir.

On a effectué différentes études pour être capable de qualifier notre site, dont une étude d'impact odeur. Alors, le ministère nous impose des limites de concentration d'odeurs à ne pas dépasser. Alors, on ne doit pas dépasser, au premier récepteur sensible, une (1) unité d'odeur, quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) du temps. Nos résultats nous donnent que c'est maintenu en deçà d'unités d'odeur quatre-vingt-dix-neuf point huit pour cent (99,8 %). Pour les industries voisines, c'est-à-dire le premier voisin qu'on a, quatre-vingt-dix-neuf point quatre (99,4).

Le ministère demande aussi de ne pas dépasser cinq (5) unités d'odeur, quatre-vingt-dix-neuf point cinq pour cent (99,5 %) du temps. On ne le dépasse jamais, ni au récepteur sensible ni à la prochaine industrie.

Une unité d'odeur c'est quoi? Bien, par comparaison, une personne parfumée c'est environ vingt (20) à cinquante (50) unités d'odeur; du gazon fraîchement coupé, deux cent cinquante (250); une poubelle, cinq cents (500); un barbecue, même si c'est agréable, ça génère deux mille cinq cents (2 500) unités d'odeur.

Alors, les mesures qu'on veut mettre en place pour le contrôler. Bien, évidemment, tout va être à l'intérieur d'un bâtiment, autant la réception, le chargement des extraits vont se faire à l'intérieur. On va laver les roues des camions au besoin, avant qu'ils sortent. L'air va être traité, il va de plus être évacué par une cheminée d'au moins vingt-deux point cinq mètres (22,5 m), et il va y avoir une surveillance en continu à la source des émissions d'odeurs à l'aide d'un électronique.

Au niveau du camionnage, les camions qui vont rentrer dans ce centre-là ont un peu un effet saisonnier. De décembre à mars, on va recevoir toute l'année cinq camions de digestat qui vont venir des centres de biométhanisation. De décembre à mars, on va rajouter à ces cinq camions-là, quatre camions de copeaux de bois pour les mélanger avec, pour être capable de le composter. En avril, on commence à avoir un peu de résidus verts, les gens font le ménage de leur jardin, alors d'avril à septembre, on devrait recevoir en moyenne vingt-trois (23) camions. D'octobre à novembre, c'est la période de pointe des feuilles. On va recevoir soixante-treize (73) camions dans ce centre-là, ce qui fait une moyenne de vingt et un (21) camions par jour.

675 L'étude d'impact sur la circulation. Bien évidemment, les paramètres qu'on a considérés : tous les déplacements des matières, des employés, des fournisseurs; on a multiplié tout ce nombre de déplacements là par un point cinq (1,5). On les a mis comme si ces camions-là sortaient à l'heure de pointe du matin, à l'heure de pointe du soir, dans la période de l'année où est-ce qu'il y avait le plus grand nombre de camions, soit octobre, novembre. Mais en réalité, ce qu'on sait, c'est que les camions arrivent dans ces centres-là et repartent autour de dix (10 h) et quinze heures (15 h), ce qui est en dehors des heures de pointe.

680 Alors, ici on a le routage des camions. Les camions qui sortent du centre vont prendre Saint-Jean-Baptiste Nord, dix-neuf pour cent (19 %) de ces camions-là vont prendre Saint-Jean-Baptiste Nord; à peu près quatre pour cent (4 %) Saint-Jean-Baptiste Sud; soixante-treize pour cent (73 %) l'autoroute 40 Ouest; quatre pour cent (4 %), l'autoroute 40 Est. Et quand ils vont
685 revenir au centre une fois plein, bien c'est à peu près dans les mêmes proportions.

Les conclusions de l'étude de circulation. Bien, le faible nombre de déplacements générés par les opérations ont un impact négligeable sur les déplacements dans le secteur. L'impact est aussi négligeable au niveau du transport en commun, il n'y a aucun impact au
690 niveau du stationnement.

Alors, le centre de compostage prévu dans Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ne représente aucun impact négatif significatif au niveau du transport dans le secteur.

695 Au niveau du bruit, le règlement B3 de l'Arrondissement ne s'applique pas, parce qu'il s'applique seulement aux zones résidentielles et aux parcs. Alors, le ministère, dans ses lignes directrices édicte d'autres balises : à ne pas dépasser soixante-dix décibels (70 dB) de nuit, et soixante-dix décibels (70 dB) de jour.

700 Une des sources de bruit, évidemment, c'est l'activité de camionnage sur le terrain qui est en deçà de soixante-dix décibels (70 dB). L'impact sonore des camions qu'on rajoute sur la route est considéré comme nul. On génère point quatre décibel (0,4 dB) de plus, ce qui est non

perceptible. Donc, aucune mesure d'atténuation ne sera requise. Et de toute façon, tout l'équipement lié au traitement des matières organiques va être à l'intérieur du bâtiment.

705

Au niveau de la qualité architecturale et de l'aménagement paysager, bien, on veut que ça devienne une vitrine technologique et environnementale. On prévoit une certification LEED pour le bâtiment. On va installer des composantes en économie d'énergie. On prévoit installer un toit vert et/ou une serre au toit. On veut qu'un aménagement paysager soit installé et que l'entretien soit approprié. Ça va être associé à une Chaire de recherche sur les matières résiduelles.

710

On veut aussi mettre en place des comités de suivi. Alors, le rôle du comité de suivi, bien évidemment, c'est de favoriser les échanges Ville-exploitant et le milieu environnant, faire prendre connaissance des engagements de l'agglomération, de prendre connaissance des performances des CTMO une fois qu'ils vont être en opération et d'émettre des recommandations.

715

Qui va pouvoir être membre des comités de suivi? Des résidents, des organismes, des industries, des administrations locales, l'exploitant, un organisme environnemental montréalais. Nombre de participants : environ douze à seize.

720

Un seul comité va être formé pour l'Est de Montréal pour les trois infrastructures qu'on y retrouve, évidemment pour favoriser la synergie entre les trois infrastructures et la Chaire de recherche, un comité pour l'arrondissement de Saint-Laurent et un comité pour le centre prévu à LaSalle. La mise en place pour le centre de LaSalle et de l'Est, après la consultation publique, soit en 2015, et à LaSalle, l'infrastructure qui est prévue dans une deuxième phase, bien, autour de 2020.

725

La Chaire de recherche sur la valorisation des matières organiques. La ville de Montréal et le partenaire fondateur de la Chaire s'associent à l'École Polytechnique de Montréal, son département de génie chimique. L'objectif, bien, c'est d'appuyer la stratégie de gestion des

730

735 matières résiduelles sur des recherches rigoureuses, crédibles et indépendantes. Ils vont avoir l'occasion de travailler avec des équipements de production à l'échelle réelle.

740 Les thèmes de recherche qui sont envisageables, bien, évidemment, c'est d'étudier le potentiel de développement économique du coin et de ces activités-là, dans un contexte industriel qui existe déjà, et en développement. On veut optimiser le contrôle d'impacts environnementaux. On veut caractériser les intrants pour optimiser les procédés de traitement et mesurer aussi l'information, la sensibilité et l'éducation qu'on peut faire aux citoyens dans leur tri. La mise en place de la Chaire, en 2015.

745 Ça s'inscrit aussi comme projet majeur qui va contribuer au renouveau de l'Est. Ça va être un nouveau pôle de compétitivité lié directement aux technologies propres et à la chimie verte. Ça va consolider le tissu industriel existant de l'Est par la rétention d'emplois et la création d'emplois. Ça va mobiliser aussi tous les partenaires au renouveau de l'Est.

750 Alors, ici, vous avez un aperçu de ce qu'un centre de compostage sur ce terrain-là pourrait ressembler. Alors, vous avez la partie ici où on recevrait les matières, on les préparerait, la partie où il y aurait les tunnels et la partie où il y aurait la maturation et le tamisage. Alors, on l'a représenté avec une serre sur le toit, des toits verts, des panneaux solaires, des lanternes. Vous avez même ici une petite éolienne.

755 Alors, on voit la cheminée ici par laquelle l'air va s'évacuer. Une autre représentation vue de l'Est, à l'entrée principale, donc vue du côté est, vue de l'arrière.

Alors, section 5 « Ajustements réglementaires requis », je vais passer la parole à ma collègue, Manon.

760 **Mme MANON BRÛLÉ :**

Bonsoir! Alors, pour permettre la construction d'un centre de traitement des matières organiques sur ce terrain-là, on a fait une analyse réglementaire. Au niveau de la réglementation

765 d'urbanisme, il y a le Plan d'urbanisme qui entre en jeu et la réglementation de zonage de l'arrondissement.

Au niveau du Plan d'urbanisme, l'affectation actuelle, secteur d'emplois, permet les industries, donc le type d'usage pourrait être autorisé et conforme au Plan.

770 Au niveau de la densité, on permet un taux d'implantation faible sur ce terrain-là, ce qui correspond normalement à un taux maximum de trente (30 %) trente-cinq pour cent (35 %).
Présentement, la réglementation de zonage de l'arrondissement de Rivières-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles, le terrain, pour les usages autorisés, on permet l'industrie légère et moyenne; la hauteur un ou deux étages; le taux d'implantation trente (30 %) à quarante pour
775 cent (40 %), ce qui est conforme au Plan, et un coefficient d'occupation du sol de virgule quinze (0,15) à un point cinq (1,5).

L'usage envisagé, centre de traitement des matières organiques. Ce n'est pas un usage précisément autorisé dans le secteur, mais il correspond quand même à l'échelle des usages autorisés dans le secteur.
780

Il a donc fallu faire des ajustements et c'est un peu pour ça qu'on est ici ce soir, parce que la réglementation doit être modifiée. Donc, la modification au Plan d'urbanisme c'est, on passerait d'un taux d'implantation faible à un taux d'implantation faible ou moyen, ce qui permettrait d'aller jusqu'à soixante-dix pour cent (70 %) d'occupation du sol.
785

D'autre part, le Conseil municipal, ou le Conseil d'agglomération dans ce cas-ci, parce que c'est une compétence de l'agglomération, peut adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte, un règlement pour ce qui relève du traitement des matières organiques. On peut donc autoriser,
790 par le biais d'un règlement spécifique qui s'ajoute à la réglementation locale. Autrement dit, les dispositions du règlement n'écrasent pas ce qui existe présentement, elles viennent juste s'ajouter.

795 Donc, les usages industriels demeurent autorisables sur le terrain, mais on ajoute l'usage
« centre de compostage ».

 On a aussi prévu d'ajouter des dispositions et des normes particulières pour bien encadrer le projet tel qu'il a été décrit par mon collègue.

800 Donc, les modifications : on autorise centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé, et en usage complémentaire, on va permettre la production agricole ou horticole en serre sur le toit, en usage complémentaire.

805 Au niveau des usages aussi, on va restreindre, dans un périmètre de cinq cents mètres (500 m) des limites du lot, les usages qui sont sensibles : donc, l'habitation et les lieux publics, les commerces ne seront pas permis dans un périmètre de cinq cents mètres (500 m) pour répondre aux lignes directrices du ministère. C'est prévu à la réglementation.

810 Les autres conditions envisagées dans la réglementation : la hauteur pourra être de dix-huit mètres (18 m) excluant les serres qui pourront dépasser de six mètres (6 m) le toit. L'implantation maximale prévue sera de soixante-dix pour cent (70 %). Et on aura des dispositions pour les espaces extérieurs, l'occupation des espaces extérieurs. On va venir restreindre le stationnement, dix espaces minimum et vingt, maximum. On ne s'attend pas à ce qu'il y ait beaucoup de voitures qui soient en permanence sur le site.

815 Il n'y aura aucun entreposage extérieur d'autorisé, sauf les remorques des camions qui pourraient parfois rester dans la cour, mais jamais en cour avant. Ça sera autorisé dans les autres cours latérales ou arrière.

820 Il y aura aussi l'installation du biofiltre qui pourra être autorisée dans une autre cour, donc pas, encore une fois, en avant de la façade principale.

 On a ajouté des conditions quant aux aménagements paysagers. Donc, en plus des normes habituelles de l'arrondissement, on va exiger qu'un plan d'aménagement soit fourni

825 avant le début des travaux et que les travaux soient exécutés au maximum douze mois après la fin des travaux de construction – on tient compte des saisons – et on va exiger le maintien du caractère végétal sain, donc l’entretien.

830 Il va y avoir aussi des critères d’aménagement, d’architecture et de design en plus des objectifs du Plan d’implantation et d’intégration architectural local, le PIIA, qui s’applique déjà à ce secteur.

835 Les bâtiments et aménagements fonctionnels devront être sécuritaires et de qualité. On exigera une conception soignée des toitures, des équipements mécaniques, des principes de développement durable pour le bâtiment et sur le terrain. La toiture devra être considérée comme une cinquième façade, donc une qualité visuelle et participer au développement durable. Et on favorise le toit vert ou une serre qui devront s’harmoniser au bâtiment. Les clôtures qui ceintureront le terrain devront aussi être sobres.

840 Donc, le projet nécessite, en résumé, une modification au Plan d’urbanisme de la ville de Montréal quant au taux d’implantation et l’adoption d’un projet en vertu de l’article 89. Le comité ad hoc d’architecture et d’urbanisme, qui s’appelle maintenant le comité Jacques Viger, s’est prononcé favorablement à la modification au Plan d’urbanisme et au projet tel qu’il vous est présenté ce soir.

845

Voilà.

M. ÉRIC BLAIN :

850 Bon, où est-ce qu’on en est rendu avec le projet maintenant? Pour ce qui est du centre de compostage prévu dans l’arrondissement de Saint-Laurent, le site a été identifié, les règlements appropriés ont été adoptés, les modes de gestion ont été confirmés, la ville de Montréal a acquis le terrain et on est après rédiger les documents d’appel d’offres.

855 Pour le centre de biométhanisation et le centre pilote de prétraitement prévu à Montréal-Est, le site est identifié, les règlements de zonage sont adoptés, le mode de gestion est confirmé, le terrain appartenait déjà à la ville de Montréal, on est après écrire les documents d'appel d'offres.

860 Le centre de biométhanisation de l'arrondissement de LaSalle, qui est prévu dans une deuxième phase, le site est identifié, les règlements pour l'implanter sont adoptés, les modes de gestion sont confirmés, le terrain est en voie d'être acquis.

865 Le centre de compostage de Rivière-des-Prairies : le site est identifié, le processus de consultation publique devrait nous amener jusqu'aux modifications réglementaires requises; le mode de gestion est confirmé et le terrain appartient déjà à la ville de Montréal.

870 Les prochaines étapes? Bien, on tient cet automne des consultations publiques pour le site de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Si tout va bien, l'adoption des règlements devrait se faire à l'hiver 2015. On va terminer l'ensemble des documents d'appel d'offres pour la première phase, c'est-à-dire tous les centres à l'exception du centre de LaSalle, en 2015, pour lancer dans la même année les appels d'offres.

875 Alors, les centres prévus dans la première phase, leur construction débutera en 2017 et leur opération en 2019.

880 Le centre de biométhanisation de LaSalle qui sera construit aussitôt que celui de Montréal-Est approchera de sa pleine capacité, on l'estime actuellement à cinq ans, sera construit.

Merci.

885

LA PRÉSIDENTE :

890 Alors, merci beaucoup. Merci beaucoup pour la présentation. Maintenant, on ferait une pause de dix minutes et j'inviterais tous ceux et celles qui veulent poser des questions au retour, à s'inscrire au registre qui est situé à l'arrière. C'est la table blanche tout près de la porte.

Alors, merci beaucoup.

895

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

900

_____ f

REPRISE DE L'AUDIENCE
PÉRIODE DE QUESTIONS

LA PRÉSIDENTE :

905

Alors, on va commencer la période de questions. Il y a dix participants qui ont demandé à poser des questions. Alors, tout en tenant compte qu'on ne veut pas finir trop tard, tant de votre côté que de nos collègues ici, j'autoriserai deux questions par personne. Le registre va rester ouvert jusqu'à 21 h. Alors, si certains d'entre vous avaient décidé de ne pas poser de questions, vous pouvez toujours aller au registre et vous inscrire.

910

Alors, j'inviterais d'abord monsieur Marc Lessard. Alors, je vous rappelle que les questions me sont adressées et je les oriente vers monsieur Lachance par la suite.

915

Bonsoir, Monsieur Lessard.

M. MARC LESSARD :

Bonsoir, Madame la présidente. En fait, j'ai deux questions, mais avec quelques sous-questions. Je vais ramasser dans chacune des questions...

920

LA PRÉSIDENTE :

Dans deux questions.

925

M. MARC LESSARD :

Vous allez voir, c'est très, très rapide. Dans un premier temps, je reviens sur les intrants et les extrants. J'ai vu, j'ai bien compris, il y a quatorze mille tonnes (14 000 t) par an de résidus verts qui vont être de passage. En fait, le site est aussi un site de transbordement en quelque sorte. Il y a donc quatorze mille tonnes (14 000 t) qui sont de passage. Ces quatorze mille tonnes (14 000 t) de résidus verts, si j'ai bien compris tout à l'heure, vont être entreposées à l'intérieur, ne seront pas entreposées à l'extérieur. C'est bien ça?

930

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lachance?

935

M. ROGER LACHANCE :

Effectivement. En fin de compte, chaque centre de compostage et chaque centre de biométhanisation prévu sur l'île de Montréal va avoir, je dirais, une opération de transbordement de résidus verts. La raison est bien simple, c'est pour limiter les distances de transport.

940

Alors, effectivement, vous avez tout à fait raison. Et l'ensemble des opérations va se dérouler à l'intérieur. Donc, il n'y a aucun transbordement, il n'y a aucune opération qui va se faire à l'extérieur.

945

M. MARC LESSARD :

950 Une sous-question, justement. C'est pour aller où par la suite? À l'extérieur de l'île de Montréal, mais où?

M. ROGER LACHANCE :

955 Bien, en fin de compte, déjà on a des contrats. Tout à l'heure, monsieur Blain a déjà mentionné le nombre de portes qui sont desservies pour les résidus verts, les résidus alimentaires sur l'île de Montréal et les résidus mélangés.

960 J'inviterais monsieur Gravel à donner un peu le portrait actuel des contrats qui sont, je dirais, qui fonctionnent, et on va maintenir des contrats, justement, même si on va avoir les infrastructures à long terme, on va maintenir la possibilité d'envoyer des matières à l'extérieur, justement pour se donner une porte de sortie au cas où on aurait un problème quelque part avec un des centres.

965 Donc, Monsieur Gravel?

M. PIERRE GRAVEL :

970 Actuellement, les résidus alimentaires sont transbordés à Saint-Thomas, sont transbordés sur l'île de Montréal pour être envoyés à Saint-Thomas-de-Joliette. C'est un contrat d'environ cinq mille tonnes (5 000 t) avec une option qui peut nous permettre d'aller jusqu'à dix mille tonnes (10 000 t).

975 On a un contrat de transbordement qui achemine les résidus verts dans la région de Sherbrooke pour un tonnage d'environ vingt mille tonnes (20 000 t), et les résidus mélangés de l'ouest de l'île, qui sont des résidus alimentaires et des résidus verts, sont transbordés pour être expédiés à Lachute, pour un total d'environ quinze mille tonnes (15 000 t).

M. MARC LESSARD :

980 Donc, en ce qui nous concerne, c'est beaucoup Sherbrooke et Lachenaie?

M. PIERRE GRAVEL :

985 Lachute, Sherbrooke et Saint-Thomas-de-Joliette, actuellement. Actuellement. Ça n'exclut pas la possibilité que d'ici quelques années, il y ait d'autres infrastructures qui s'implantent. Ce sont des contrats qui ont été débutés en 2008.

M. MARC LESSARD :

990 Ma deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

995 C'est votre deuxième question.

M. MARC LESSARD :

 Le mode de gestion, quel est le mode de gestion de cette usine-là?

1000 **M. ROGER LACHANCE :**

 Monsieur Blain, qui a travaillé...

M. ÉRIC BLAIN :

1005 Mise à part l'activité qu'on fait au Complexe environnemental de Saint-Michel, qui est opéré par des employés municipaux depuis 1996, tous les autres centres vont être conçus,

1010 construits, opérés et entretenus par l'entreprise privée pour une certaine période dans le temps, une opération qui peut aller jusqu'à sept ans.

Par contre, les centres, eux, aussitôt qu'ils vont être construits vont appartenir à la ville de Montréal. Et après ces cinq ou sept ans d'exploitation, la Ville pourra décider si elle continue avec un autre contrat ou si elle décide de les opérer elle-même.

1015 **M. MARC LESSARD :**

O.K. Merci.

1020 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça répond à vos questions? Merci beaucoup, Monsieur Lessard. Merci d'avoir été bref, aussi. Monsieur Raymond Moquin, s'il vous plaît.

Bonsoir, Monsieur Moquin!

1025 **M. RAYMOND MOQUIN :**

Bonsoir. Je vais lire un extrait de la réponse du ministère de l'Environnement au projet métropolitain sur la question des impacts d'odeurs. C'est un paragraphe du rapport :

1030 « *Par ailleurs, tel que précisé dans le document préparé par Odotech, l'ensemble des taux d'émissions des différentes infrastructures et procédés de traitement proposés a été estimé à partir d'un nombre important d'hypothèses et non pas mesuré.*

1035 *Ainsi, de multiples baromètres font en sorte qu'une concentration et un taux d'émissions peuvent être très variables, notamment en fonction des modes d'opération, des intrants, de leur variabilité et des technologies.*

1040

De plus, il est mentionné que les rapports reposent soit sur un modèle prenant compte des hypothèses de calcul qui pourraient ne pas représenter la conception réelle du centre une fois construit. »

1045

Ma question c'est, on a une vision très optimiste au niveau de la génération des odeurs qui va être par le centre. Comme on parlait de cinq (5) unités d'odeur, c'était dans cent pour cent (100 %) du temps qu'on n'aurait pas cette situation-là. Une (1) unité d'odeur, ça allait à quatre-vingt-dix-neuf point huit (99,8) alors que le ministère était très sceptique par rapport à la capacité.

1050

Donc, comment qu'on peut se permettre d'être aussi optimistes alors qu'il y avait des interrogations qui semblaient quand même assez fondées au départ?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lachance?

1055

M. ROGER LACHANCE :

Donc, Monsieur Moquin, on a la chance d'avoir monsieur Thierry Pagé qui, en fait, est de la firme Odotech qui a réalisé l'étude et qui a l'expertise tout à fait appropriée pour répondre bien mieux que moi à cette question-là.

1060

Monsieur Pagé?

M. THIERRY PAGÉ :

1065

Alors, bonsoir, Madame la présidente. Pour répondre à la question, en fait, effectivement les modélisations sont basées sur des hypothèses. Et dans ce sens, toutes les hypothèses que nous avons utilisées, nous nous sommes assurés de maximiser les impacts possibles. Et dans plusieurs cas, en fait, on s'est basé sur les lignes directrices du ministère de l'Environnement, sur les lignes directrices par rapport aux installations de compostage.

1070 Et par exemple, juste pour donner un exemple, dans les taux d'émissions anticipés, on a multiplié par trois, les facteurs d'émissions, et on a considéré des émissions maximales sur toute la surface du bâtiment, alors que ce n'est qu'une faible... pardon, pas une faible portion, une certaine portion du bâtiment.

1075 Donc, dans tous les cas on s'est organisé pour avoir des hypothèses qui venaient maximiser le potentiel de génération d'odeurs. Donc, nous sommes très confortables avec les calculs avec lesquels nous sommes arrivés sur le niveau d'impact odeur qui est à peu près inexistant par rapport aux installations.

1080 J'espère que ça répond à la question.

LA PRÉSIDENTE :

Ma collègue souhaiterait vous poser une question sur le même sujet.

1085

LA COMMISSAIRE :

Je veux reprendre un tout petit peu la question de monsieur Moquin. Comment vous réagissez aux commentaires du ministère par rapport aux estimations d'odeurs?

1090

M. THIERRY PAGÉ :

1095 Premièrement, nous nous sommes assurés, en fait, que nous avons, nous disposons d'une... nous faisons des études d'impact odeur sur des installations similaires depuis plus de quinze (15) ans maintenant, et donc, nous avons une large base de données sur laquelle nous nous sommes basés pour fixer des facteurs d'émissions qui sont plus élevés que les normes directrices qui normalement sont utilisées.

1100 Donc, encore une fois, bon, je ne suis pas nécessairement d'accord avec les réserves qui sont mentionnées, parce qu'il y a eu plusieurs facteurs maximisant.

Ceci étant dit, dans nos conclusions on demande à ce que... plutôt, on suggère qu'il y ait un suivi qui soit fait lors de la conception pour venir valider les valeurs qui ont été utilisées comme on fait dans tout projet.

1105 Mais encore une fois, on s'attend à ce que les niveaux d'odeurs soient même inférieurs à ce qui a été calculé, parce que c'est des hypothèses maximisantes qui sont avec un large facteur de sécurité qui ont été utilisées.

LA PRÉSIDENTE :

1110 Monsieur Moquin, est-ce que vous...

M. RAYMOND MOQUIN :

1115 Oui. Bien, j'avais une deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

1120 On va compléter ici, alors.

M. ÉRIC BLAIN :

1125 Évidemment, cette modélisation théorique qui est faite au préalable, qui a comme objectif, évidemment de qualifier le terrain, comme ça va être un centre qui va être conçu en conception construction, une fois que la conception va être faite et qu'on connaîtra tous les éléments du procédé, une autre modélisation devra être faite pour valider la première.

1130 Et le ministère demande aussi, avant d'émettre son certificat d'autorisation pour opérer ce centre-là, un programme de suivi des odeurs en continu.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça va?

1135

M. RAYMOND MOQUIN :

Oui, oui, pour ça, oui. Juste une réflexion en quinze secondes. On ne veut pas revenir à la situation de l'Est où on se pinçait le nez quand on passait à travers la 40, quand on passait à travers les raffineries. C'est là le sujet un peu de l'inquiétude.

1140

O.K. La deuxième question c'est, en cas de perturbation du cycle de production du compost, que ça soit par conflit de travail, bris technique dans l'usine, et cetera, quelle solution est envisagée? Est-ce qu'il va y avoir une zone tampon pour entreposer les intrants ou les extrants? Est-ce que ça, ça a été pris en compte? Est-ce que ça a été figuré?

1145

M. ÉRIC BLAIN :

Dans les documents d'appel d'offres, on prévoit des dispositions en cas de problèmes. Les matières pourraient simplement être acheminées dans d'autres centres de traitement. Si le centre présente des problèmes, est en arrêt de travail, ne fonctionne pas bien, les matières vont arrêter d'arriver là, elles vont être acheminées ailleurs jusqu'à ce que la grève termine ou que les problèmes soient réglés.

1150

M. RAYMOND MOQUIN :

O.K.

1155

M. ROGER LACHANCE :

Peut-être pour compléter. Tout à l'heure, la question précédente en termes d'intrants, extrants, bien, même si on a des contrats actuellement pour rendre ce service-là, étant donné

1160

1165 qu'on n'a pas des infrastructures sur le territoire de l'agglomération, bien, je mentionnais qu'on va maintenir des contrats. Donc, on va aller en appel d'offres et on va maintenir la capacité d'envoyer la matière à l'extérieur pour ne pas justement se retrouver dans une situation, dans un cul-de-sac, en fait.

M. RAYMOND MOQUIN :

1170 J'imagine qu'il est prématuré à l'heure actuelle de savoir vers où ça irait? Là, c'est prématuré, j'imagine?

M. ROGER LACHANCE :

1175 Bien, en fin de compte, on ne le sait pas nous-mêmes. On va en appel d'offres et, évidemment, c'est le processus d'appel d'offres public et c'est comme ça, ce que monsieur Gravel mentionnait tout à l'heure, les trois endroits où on achemine les matières, bien, ce sont les entreprises qui ont gagné l'appel d'offres.

1180 **M. RAYMOND MOQUIN :**

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1185 Merci, Monsieur Moquin. Alors, j'inviterais monsieur Bergeron, Réal Bergeron, à venir poser ses questions.

M. RÉAL BERGERON :

1190 Bonsoir, Madame la présidente, Madame la commissaire, Mesdames, Messieurs. Ma première question concerne le principe d'équité territoriale. Tantôt, monsieur Blain disait que

1195 pour l'agglomération, le principe d'équité territoriale consiste à traiter ces matières organiques sur le territoire de l'agglomération. Sauf erreur, moi, j'ai lu dans la documentation qui accompagne le projet que le principe d'équité territoriale consistait plutôt à répartir équitablement les installations entre les quatre secteurs de l'agglomération de Montréal : secteurs nord, sud, est, ouest.

1200 J'aimerais savoir si la définition de l'équité territoriale a changé en cours de route?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lachance?

1205 **M. ROGER LACHANCE :**

1210 Bon, évidemment, quand on regarde, je dirais, l'évolution du projet, O.K., la définition n'a pas changé en cours de route. En termes d'équité territoriale, on a toujours eu ou essayé de répartir géographiquement les différentes infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Monsieur Blain tout à l'heure a énuméré une série, je dirais, de critères, ou je vais dire de conditions qu'on doit rencontrer pour identifier des sites.

1215 Alors, à partir du moment où l'orientation, où le mandat a changé, qu'il nous a été donné de trouver un autre site suite à l'abandon ou, je dirais, aux changements d'orientation par rapport au Complexe environnemental Saint-Michel, donc il a fallu reprendre en considération l'ensemble des différents critères, donc, de distance du ministère de l'Environnement, des distances de transport et tout ce qu'on vous a présenté, pour en arriver encore avec essayer de trouver le meilleur site qui peut répondre et qui est le plus équitable possible en termes de transport, pas juste en termes de transport, mais entre autres.

1220

1225 Alors, il faut travailler avec ce que le développement urbain nous donne comme possibilité. C'est pour ça qu'en réponse à la commande qu'on a eue de l'administration, ce n'est pas seulement de dire : il faut relocaliser le centre de compostage, c'est pour ça qu'on a aussi utilisé, par exemple, les possibilités du Complexe environnemental actuel. Donc, ce n'était pas prévu que les feuilles restent au Complexe environnemental Saint-Michel. Il y avait un centre de compostage, les feuilles devaient aller à l'extérieur.

1230 Alors, on a travaillé aussi avec cette donnée-là pour voir de quelle façon on est en mesure d'optimiser puis réduire le transport de distance et aussi d'avoir quand même un nombre d'infrastructures ou de possibilités de traitement sur l'île.

1235 Donc, le fait de garder par exemple le Complexe environnemental, bien, ça réduit la distance. En fait, ça réduit, je dirais, le transport des matières. S'il n'y avait pas eu de CESM, il aurait fallu transporter les matières, les feuilles, exemple dans ce secteur-là, dans l'Est et ailleurs. Donc, c'est un point, qu'on a dit : c'est important de garder cet aspect-là.

1240 Et aujourd'hui on vous présente le site qui répond, je dirais, dans son ensemble, c'est le meilleur site qu'on a trouvé pour redéfinir un peu le projet.

1245 Et vous voyez sur la carte... il ne faut pas oublier non plus que, par exemple, l'Ouest de Montréal, c'est le quart de la population. C'est sûr qu'on ne peut pas trancher au couteau partout, il faut qu'on travaille avec les possibilités qui sont sur le territoire. C'est le meilleur site qui a été trouvé. Et il y a quand même une répartition géographique intéressante encore, en maintenant le Complexe environnemental qui, je rappelle, va traiter seize mille tonnes (16 000 t) de feuilles. Le centre de compostage proposé ici c'est vingt-neuf mille tonnes (29 000 t).

1250 Alors, je ne sais pas si je réponde à votre question?

M. RÉAL BERGERON :

1255

En partie. Ma deuxième question, c'est que je voudrais savoir pourquoi un projet apparemment si attrayant, si novateur, si vert a été rejeté par les gens de Saint-Michel et pourquoi il a suscité si peu d'intérêt ou d'enthousiasme ailleurs sur l'île de Montréal?

1260

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lachance?

M. ROGER LACHANCE :

1265

Bien, écoutez. C'est sûr que... regardez, partout où on est allé, et c'est normal, les gens ont des appréhensions, puis les gens pensent qu'un centre de compostage ou un centre de biométhanisation – et honnêtement, c'est normal, là, qu'ils aient cette perception-là –, que ce sont des sites d'enfouissement, ce sont des équivalents de sites d'enfouissement.

1270

En fait, ce sont des équipements qui permettent de valoriser de la matière, je dirais, dans des conditions contrôlées où on peut évidemment produire du compost, produire de l'énergie, produire des choses intéressantes.

1275

Par contre, écoutez, vous n'êtes pas les seuls. Dans l'Ouest, on a eu le même genre de questionnement, partout, à LaSalle. Il y a une perception négative par rapport à ces infrastructures-là, une perception qui, à mon avis, n'est pas justifiée. Elle n'est pas justifiée. Tout à l'heure on parlait des odeurs, on a visité des installations, et là on parle de chiffres, de théorie et de calculs, mais on a visité des installations, puis les dernières, exemple à Guelph et à Toronto, ça ne sentait rien, là, puis c'était super propre, c'était très, très, très bien fait.

1280

Alors, je pense qu'il y a, je dirais, un changement de paradigme à avoir. C'est nouveau, je comprends, je pense que tout le monde a certaines appréhensions par rapport à la nouveauté ou au changement, et je suis absolument convaincu, avec la proposition qu'on a et aussi

1285 l'intégration qu'on fait avec les gens du milieu et l'Arrondissement, entre autres, que ce soit une plus-value ici dans l'Est.

Il y a une synergie, madame Rouleau l'a mentionné tout à l'heure, il y a une synergie avec les trois infrastructures, c'est clair. Et puis on veut vraiment que ce soit un levier et non pas quelque chose de négatif. Et c'est réalisable.

M. RÉAL BERGERON :

Donc, les gens de l'Est, on va devoir changer notre perception, c'est bien ça? Je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Bergeron. Monsieur Jean Lapointe. Bonsoir!

M. JEAN LAPOINTE :

Bonsoir, Madame la présidente, Madame la commissaire, Madame et Messieurs. Mon questionnement porte sur les camions, le camionnage. Dans les données du projet pour ce qui est du centre de compostage, on parle de production de, c'est-à-dire on parle de recevoir vingt-neuf mille tonnes (29 000 t), vingt-cinq mille tonnes (25 000 t) de digestat et quatre mille tonnes (4 000 t) et quelques de résidus verts. C'est exact, ce sont vos données.

Dans une des analyses sur le nombre de camions par jour, entre autres l'analyse sur l'étude sonore, on parle d'octobre à novembre, soixante-treize (73) camions par jour; avril à septembre, vingt-trois (23) camions par jour; décembre à mars, neuf (9) camions par jour.

Ma question, c'est une donnée qu'on ne trouve dans aucune étude, c'est quel est le tonnage des camions, quel est le type des camions, sont-ils ouverts, fermés, et cetera? Donc, ça serait comme ma première question que je voudrais discuter avec vous.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lachance?

1320 **M. ROGER LACHANCE :**

Monsieur Blain?

1325 **M. ÉRIC BLAIN :**

On peut retrouver différents types de camions. Exemple, des camions qui vont amener le digestat, qui vont venir du centre de biométhanisation, bien, c'est des camions fermés d'une capacité d'environ vingt tonnes (20 t). Les résidus verts qui vont venir au centre peuvent venir de collectes de résidus verts sur rue, donc ça va être des camions tasseurs d'une capacité de sept à neuf tonnes (7-9 t). Et aussi, il peut y avoir du transbordement. Certains arrondissements chargent des feuilles en rue sur des plus gros camions, des semi-remorques, puis des semi-remorques peuvent venir là aussi.

1330 Alors, on peut voir une certaine panoplie de camions arriver dans ces centres.

1335

M. JEAN LAPOINTE :

O.K. Ma question c'est que j'ai fait une évaluation en fonction des nombres qui sont donnés dans le tableau, et j'arrive à sept mille (7 000) camions par année, puis j'arrive à un tonnage de quatre point quatorze tonnes (4,14 t). Bon. C'est une moyenne qui vaut ce qu'elle vaut.

1340 Ma question c'est dans les données que vous nous présentez, entre autres sur camionnage, l'achalandage, le bruit des camions, est-ce que vous tenez compte – pour l'instant, je comprends que ça tient compte de l'approvisionnement, donc j'apprends ce soir qu'il y a une partie des résidus verts qui vont être traités à l'extérieur de l'île, donc ces camions-là vont aussi

1345

1350 transiter par le centre de compostage. Donc, ils vont y être amenés et vont y être sortis. Donc, est-ce que ce camionnage-là a été pris en compte? Est-ce que, aussi dans les extrants du centre de compostage, le compost qui est produit doit être aussi transporté, ce camionnage-là est-il pris en compte?

1355 Autrement dit, a-t-on un tableau juste du nombre de camions qui vont transiter? Parce que croyez-moi, je demeure près de la rue Notre-Dame et c'est dans une rue transversale et les camions d'ordures qui passent, lorsqu'ils démarrent à un feu rouge, ils font beaucoup plus que soixante-dix décibels (70 dB). Ils font un bruit infernal. Maintenant, évidemment, quand ils sont en vitesse de pointe, là le bruit diminue.

1360 Puis quand on lit l'étude sur la nuisance par le bruit, il semble qu'un demi-décibel, c'est un bruit qui est peu perceptible. Écoutez, je vous dis, je voudrais avoir une vérification de votre part sur le nombre de camions qui vont être générés par le centre de compostage pour voir si c'est réel puis savoir aussi, c'est un peu... je vous pose des questions puis je n'attends pas les réponses, mais ma deuxième question, ce serait...

LA PRÉSIDENTE :

1365 Oui, formulez-la.

M. JEAN LAPOINTE :

1370 ...sur le camionnage qui va transiter vers le sud par Saint-Jean-Baptiste, éventuellement, semble-t-il, selon l'étude sur la circulation, encore une fois, les camions transitent presque tous par la 40.

LA PRÉSIDENTE :

1375 Oui.

M. JEAN LAPOINTE :

1380 Bon. Maintenant, il y en a un certain nombre qui vont monter vers le nord, puis d'autres
qui vont descendre vers le sud. Donc, Saint-Jean-Baptiste, ça débouche sur Sherbrooke, ça
débouche sur Notre-Dame. Ça fait que vous comprenez, vous voyez où je veux en venir avec
mon questionnement sur les camions, sur le bruit des camions et sur la proximité. Sherbrooke
est très résidentielle puis Notre-Dame est aussi très résidentielle. Donc, c'est l'inquiétude que j'ai.
1385 Ça n'a pas été pris en compte dans votre étude.

Est-ce que vous pouvez, là-dessus, me dire s'il peut y avoir d'autres études pour vérifier
l'impact de ces camions-là? Est-ce qu'il y aura une réglementation qui va interdire le camionnage
sur Sherbrooke, sur Notre-Dame? Est-ce qu'ils vont être confinés à la 40 et Henri-Bourassa? Je
vous pose la question.
1390

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lachance?
1395

M. ÉRIC BLAIN :

Les résultats de l'étude, ce qu'ils nous disent, au niveau des camions de collecte en rue,
c'est des petits camions. Oui, il va y avoir du transbordement dans ce centre-là, mais c'est
1400 toujours transbordé dans des plus gros camions. Alors, il y a beaucoup moins de camions qui
vont en ressortir avec de la matière.

Si on regarde la carte que j'illustre ici, les camions qui vont sortir du centre, il y en a
quatre pour cent (4 %) qui vont prendre Saint-Jean-Baptiste Sud. Quatre pour cent (4 %) du
1405 Saint-Jean-Baptiste Sud, on se rappelle que c'est vingt et un (21) camions en moyenne par jour.
Alors, on parle d'un camion par jour qui va prendre Saint-Jean-Baptiste Sud, ce qui est
relativement faible.

1410 Évidemment, ici, je n'ai pas les chiffres de la compilation des camions, j'ai les résultats
finaux, mais les chiffres pourraient être fournis.

LA PRÉSIDENTE :

1415 Alors, ce que je comprends c'est que vous allez les fournir?

M. ROGER LACHANCE :

Oui, tout à fait.

1420 **M. ÉRIC BLAIN :**

Oui, pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

1425 Avez-vous une autre question? Ou sinon je vous invite à peut-être consigner vos
préoccupations puis à venir nous les présenter à la prochaine rencontre.

M. JEAN LAPOINTE :

1430 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1435 Ça va? Merci beaucoup, Monsieur. J'inviterais maintenant monsieur Bambard, James
Bambard.

M. JAMES BAMBARD :

1440

Bonsoir, merci pour la présentation. Dans le fond, moi, c'était pour savoir, avec les déchets, on a proposé de le faire sur l'île de Montréal, est-ce qu'il y a possibilité de le faire à l'extérieur de la ville de Montréal et de faire la cogestion avec les, par exemple les effluents de bétail avec les résidus verts? Je sais que ça fait un très bon mélange pour faire de la biométhanisation.

1445

Alors, plutôt que faire du compost avec nos déchets verts, pourquoi ne pas faire, optimiser l'énergie qu'on peut en tirer, et ça réglerait les problèmes que les gens se posent avec les camions et tout? Est-ce que ça a été considéré de sortir de la ville de Montréal?

1450

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lachance?

1455

M. ÉRIC BLAIN :

Si je comprends bien la question, c'est de sortir les matières organiques de l'île de Montréal pour les envoyer traiter à l'extérieur de l'île de Montréal?

1460

M. JAMES BAMBARD :

C'est ça, puis faire la cogestion avec les fermiers, avec leurs déchets organiques qui posent un grand problème en ce moment.

1465

M. ÉRIC BLAIN :

Bien, je pense qu'il y a eu une volonté de vouloir traiter ces matières sur le territoire même de l'île de Montréal.

1470 **M. JAMES BAMBARD :**

Est-ce qu'il y aurait moyen, au moins de les mettre dans un digesteur anaérobique?

1475 **M. ÉRIC BLAIN :**

Bien, les matières sont mises dans des digesteurs anaérobiques sur l'île de Montréal. Il y a deux digesteurs d'une capacité de soixante mille tonnes (60 000 t) chacun qui sont prévus sur l'île de Montréal, pour traiter des résidus de table. Alors, c'est quand même pas mal de matières.

1480 **M. JAMES BAMBARD :**

Mais les résidus verts qu'il va y avoir ici, est-ce que c'est des résidus juste de feuilles et de bois ou est-ce que c'est des résidus verts?

1485 **M. ÉRIC BLAIN :**

Les résidus verts c'est des résidus de jardin, c'est des feuilles, c'est de petites branches.

1490 **M. JAMES BAMBARD :**

Mais ça, ça a quand même un bon... tous les résidus verts ont un bon potentiel pour faire du biométhane.

1495 **M. ÉRIC BLAIN :**

Moins que les résidus alimentaires. Puis c'est plus facile de les traiter par compostage. On peut laisser des résidus verts longtemps dans un biométhaniseur puis ça génère peu de méthane, ça se dégrade très lentement.

1500

M. JAMES BAMBARD :

Mais comme quand j'étais en Allemagne, j'ai visité des centres où est-ce qu'ils le faisaient avec... il y avait un fermier qui coupait son gazon puis il le mélangeait avec les lisiers des animaux, puis le mélange des deux fait un très grand rapport de biométhane.

1505

M. ÉRIC BLAIN :

Effectivement, en Europe, il y a beaucoup de petits biodigesteurs de ferme, qu'on appelle, où ils traitent leurs matières directement sur leur ferme.

1510

M. JAMES BAMBARD :

Il se faisait plus d'argent en vendant l'énergie qu'avec sa ferme. L'autre question, c'était...

1515

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Je vous inviterais à me poser à moi la question.

1520

M. JAMES BAMBARD :

Ah oui? O.K., excellent. La deuxième question c'est : dans le fond, vous avez un très grand nombre de camions qui s'en viennent durant octobre, novembre, comme vous avez dit, est-ce que le design du système est fait pour accepter ce *peak* ou est-ce que vous avez stocké le matériel?

1525

M. ÉRIC BLAIN :

La matière n'est pas stockée, elle est transbordée directement. Ça veut dire que les petits camions tasseurs ou les petits camions de collecte qui rentrent dans les centres sont

1530 immédiatement... la matière est immédiatement déchargée et rechargée dans des plus gros camions qui vont aller vers des centres de traitement à l'extérieur. Alors, il n'y a pas d'accumulation même dans le centre.

M. JAMES BAMBARD :

1535 Alors, quand ce n'est pas dans une saison qu'il y a beaucoup, qu'il n'y a pas une grande demande, dans le fond, on utilise un petit pourcentage de la capacité de l'installation?

M. ÉRIC BLAIN :

1540 Il y aura toujours des résidus verts. Au niveau du transbordement, oui, ça va être fluctuant dans le temps. Au niveau du traitement, ça va être à pleine capacité tout le temps.

LA PRÉSIDENTE :

1545 Ça va?

M. ROGER LACHANCE :

1550 Excusez, peut-être pour compléter...

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

1555

M. ROGER LACHANCE :

... il faut se rappeler que ce qui va entrer dans le centre de compostage c'est le précompost ou le digestat qui sort du centre de biométhanisation. Donc ça, il y a vingt-cinq mille

1560 tonnes (25 000 t), vingt-cinq mille tonnes (25 000 t) sur les vingt-neuf mille (29 000 t), c'est la
matière qui va rentrer. Les quatre mille tonnes (4 000 t) additionnelles c'est qu'on va prendre une
partie des résidus verts qu'on reçoit et on va les traiter sur place, justement pour être en mesure
de produire le compost.

1565 **M. JAMES BAMBARD :**

Excellent.

LA PRÉSIDENTE :

1570

Ça va?

M. JAMES BAMBARD :

1575

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

1580

M. JAMES BAMBARD :

Merci.

1585

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais monsieur Sylvain Ouellet, s'il vous plaît.

1590 **M. SYLVAIN OUELLET :**

Bonsoir!

1595 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, Monsieur.

1600 **M. SYLVAIN OUELLET :**

Premièrement, en fait je vais y aller d'une suggestion puis après ça...

1605 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous rappelle qu'il va y avoir des audiences pour faire vos suggestions.

1610 **M. SYLVAIN OUELLET :**

Oui, oui, je suis d'accord. Non, mais en fait, ce n'est pas une suggestion, c'est une suggestion pour mieux comprendre, en fait. Regardez, je vais commencer, vous allez voir.

1615 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est un préambule pédagogique que vous allez faire, si je vous comprends?

1615 **M. SYLVAIN OUELLET :**

Non, pas tout à fait. En fait, je vais le déposer ici à la secrétaire analyste par la suite. Ceci c'est un tableau qu'on avait, que les services avaient émis lors d'une précédente conférence de presse dans l'année 2013, et je trouvais que la façon de présenter l'information était très

1620 complète et je crois que ça serait intéressant de reproduire ce tableau-ci dans le cadre de l'OCPM.

1625 Par exemple, parce que dans le tableau il y a, pour chacune des installations, les intrants, les extrants, le camionnage en fonction des saisons, également les normes au niveau de quatre à cinq sites, donc d'ajouter le cinquième site, et également de peut-être aussi d'avoir des tableaux en fonction des différentes données d'opération. Parce que présentement, les données qui sont fournies c'est toujours quand l'ensemble des sites va fonctionner à cent pour cent (100%) de la capacité. Alors, ça serait intéressant d'avoir un tableau qui montrerait la situation actuelle, donc uniquement le Complexe environnemental Saint-Michel, un où quatre des cinq sites seraient fonctionnels, et un dernier quand le site de LaSalle serait opérationnel.

LA PRÉSIDENTE :

1635 Alors, si je comprends, Monsieur Ouellet, votre question c'est de demander à la Ville si elle peut refaire ce tableau-là en l'actualisant?

M. SYLVAIN OUELLET :

1640 Bien, je crois que ça aiderait grandement à la compréhension.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, Monsieur Lachance, est-ce que c'est possible?

1645

M. ROGER LACHANCE :

C'est tout à fait possible. Il va nous faire plaisir de refaire ce tableau résumé et de vous l'envoyer.

1650

LA PRÉSIDENTE :

Oui, en l'ajustant. Merci beaucoup.

1655 **M. SYLVAIN OUELLET :**

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

1660

Avez-vous une autre question?

M. SYLVAIN OUELLET :

1665

Oui. Concernant le Complexe environnemental Saint-Michel, je voudrais savoir si dans le plan actuel, est-ce qu'on prévoit le maintenir à long terme et si oui, est-ce qu'on va modifier la capacité ou, encore, est-ce qu'on va améliorer, y apporter des améliorations?

M. ROGER LACHANCE :

1670

Bien, pour ce qui est du Complexe environnemental Saint-Michel, on a un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement qui encadre vraiment ces opérations-là. Donc, on va continuer à opérer ce site-là dans ce cadre-là. C'est clair.

1675

Donc, pour ce qui est maintenant à long terme, pour nous c'est un centre qui est là à long terme. Ce qu'on va devoir... je dirais, les choses sur lesquelles on va devoir travailler, et on sait que c'est un site qui va être utilisé par exemple à peu près de cette période-ci de l'année, donc d'octobre aller jusqu'à la fin du printemps.

1680

Donc, la réception de feuilles – ce site-là, en passant, ne reçoit que des feuilles. Alors, notre objectif, ce sera justement de procéder au compostage le plus rapidement possible pour

justement peut-être libérer la tablette de compostage pour d'autres usages, exemple en été. Donc, c'est le genre d'amélioration qu'on pourrait faire par rapport à la situation actuelle.

1685 **M. SYLVAIN OUELLET :**

Parfait. Est-ce que vous me permettez peut-être une dernière question?

1690 **LA PRÉSIDENTE :**

Une troisième, oui.

M. SYLVAIN OUELLET :

1695 Bon, on a vu tout à l'heure, il y avait l'échéancier depuis les... je pense qu'on est rendu à la troisième ou quatrième consultation de l'OCPM, à chaque fois les échéanciers sont retardés. Ma question : est-ce qu'à la fin de tout ça, on sera toujours éligible aux subventions fédérales qui, je crois, étaient estimées à, je pense, soixante-cinq millions (65 M) à une certaine époque, y compris pour celle de LaSalle?

1700

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lachance?

1705 **M. ROGER LACHANCE :**

Oui, tout à fait. Le programme, en fait l'échéancier du programme, le volet fédéral a été modifié justement lors de la première consultation publique. Il y avait un échéancier où ce programme-là se terminait en 2014, donc cette année. Et ce programme-là, et il est prolongé jusqu'en 2019. Donc oui, on est en mesure, on rentre dans l'échéancier de la subvention.

1710

M. SYLVAIN OUELLET :

Sauf pour LaSalle?

1715

M. ROGER LACHANCE :

LaSalle, c'est sûr que pour l'instant LaSalle ne rentre pas dans sur ce volet-là, mais c'est clair qu'il va y avoir des démarches de faites pour inclure LaSalle aussi.

1720

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Ouellet.

1725

M. SYLVAIN OUELLET :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1730

Alors, vous pourrez voir ce tableau-là mis à jour sur le site Internet de l'Office dès que la Ville nous l'aura fait parvenir.

Madame Loubert, s'il vous plaît.

1735

Mme NICOLE LOUBERT :

Bonsoir!

1740

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

1745

Mme NICOLE LOUBERT :

En fait, j'ai été bénévole en environnement depuis le début des années... enfin, début, début 90, même avant, et j'ai vu à peu près tous les projets de gestion des matières résiduelles passer où on voulait que ça soit dans l'Est. Et effectivement, le projet de ce soir se rajoute, en fait encore beaucoup plus vite que j'avais prévu que ça continuerait de s'ajouter dans l'Est.

1750

Également, et pendant que j'ai cherché dans les documents, j'ai cherché, en fait, l'étude pour le choix des sites et je ne l'ai pas trouvé. Alors, s'il est quelque part, j'aimerais le savoir. Il me semble que la commission devrait en prendre connaissance.

1755

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous en faites une question que vous souhaiteriez poser à la Ville?

1760

Mme NICOLE LOUBERT :

En fait, si je pose ma question là-dessus, je perds mes deux autres questions. Alors, c'est peut-être une demande de documentation que je suggère à la commission de demander pour qu'on puisse y avoir accès.

1765

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lachance, est-ce que cette étude-là existe?

1770

M. ROGER LACHANCE :

1775 Bien, en fin de compte, je vais peut-être passer la parole à monsieur Blain. En fin de compte, il y a différentes étapes à travers lesquelles on a passé justement pour, je dirais, arriver à la conclusion que ce site-là était le meilleur site.

M. ÉRIC BLAIN :

1780 Évidemment, l'exercice qu'on a fait, on prend des cartes l'île de Montréal qu'on a, on identifie les zones résidentielles et on trace des limites de cinq cents mètres (500 m) par rapport à ces zones résidentielles là.

1785 Avec le résultat qu'on a, bien, on va regarder à l'intérieur des zones qui excluent les zones résidentielles, s'il y a des résidences, des zones commerciales, des lieux publics, des écoterritoires, des zones humides, des terres agricoles et toute autre chose qui serait incompatible avec un centre de compostage.

1790 On regarde les accès routiers, on regarde s'il y a des terrains qui sont disponibles dans ces zones-là. On valide les accès routiers.

1795 On a quand même besoin d'un terrain de quatre point quatre hectares (4,4 ha), ce qui est quand même assez grand. Et je vous dirais que la majorité des terrains qu'on pouvait peut-être mettre la main dessus ou qui étaient peut-être disponibles parce que non construits, n'avaient pas cette superficie-là et étaient proches de résidences ou d'endroits pas compatibles.

1800 On a regardé beaucoup de terrains. C'est difficile pour moi de vous dire aujourd'hui lesquels terrains qu'on a regardés, il y a beaucoup de terrains privés pour lesquels les propriétaires ne sont même pas au courant qu'on les considérait. Et on a retenu le terrain à Montréal-Est. Pas à Montréal-Est, mais à Rivière-des-Prairies.

Mme NICOLE LOUBERT :

1805 C'est presque pareil. Alors, ma première question c'est : pourquoi construire, en fait c'est toujours dans le sens de l'équité territoriale, pourquoi construire le centre, le futur centre à LaSalle alors que le terrain n'est pas encore acheté, que les coûts de décontamination des sols risquent d'être élevés? Je ne sais pas comment ça a été caractérisé, les coûts. Est-ce que les subventions pour construire, à cette époque-là, vont être encore là? C'est peu probable. Donc, 1810 moi, je n'ai aucune certitude que ça peut être construit, et ensuite, on veut faire un pôle industriel ici.

Alors, je ne vois pas pourquoi on irait construire à LaSalle après et pourquoi on ne continuerait pas d'en rajouter ici?

1815

LA PRÉSIDENTE :

Votre question, Madame Loubert, c'est?

1820

Mme NICOLE LOUBERT :

Ma question c'est : pourquoi, quand on parle d'équité territoriale, pourquoi on irait construire le futur... en fait, on nous promet que le centre de LaSalle va être construit, mais je ne vois pas dans quel contexte on le construirait vu que ça continue d'en rajouter dans l'Est, qu'on 1825 veut faire un pôle industriel? En d'autres mots, je n'y crois pas à ce centre-là.

LA PRÉSIDENTE :

Le centre de LaSalle?

1830

Mme NICOLE LOUBERT :

1835

Oui. Alors, qui peut me donner des garanties par rapport à ce que j'ai demandé, c'est-à-dire les coûts de décontamination, les subventions pour la construction et le reste?

M. ROGER LACHANCE :

1840

Donc, Madame Loubert, c'est bien certain que ce soir, j'aurais aimé bien mieux me présenter devant vous tous avec, je dirais, un deal fait avec le propriétaire actuel qui est la compagnie Solution. Ce n'est pas le cas.

1845

Par contre, ce que je peux vous assurer, les négociations sont toujours en cours puis on a quelqu'un, justement, de l'équipe des immeubles, qui est présent dans la salle. Donc, il pourra compléter ma réponse, si nécessaire. Mais je peux vous assurer d'une chose, c'est que ça fait au moins deux ans qu'on a... puis vous savez, il y a beaucoup de projets d'infrastructures. Montréal a besoin d'investir beaucoup, et ça fait deux ans que j'ai, au moins deux ans que dans le programme triennal d'immobilisation, l'argent est réservé pour faire l'acquisition de LaSalle.

1850

Donc, dans les prochaines semaines, le programme triennal 2015-2017 va être présenté. Il va y avoir des consultations avec la Commission des finances, et cet élément-là est toujours présent. Donc l'argent, il est réservé.

1855

Pour ce qui est des coûts de décontamination ou des coûts d'achat, vous comprendrez que mes collègues, puis je ne les connais pas moi-même, mais les collègues des immeubles sont en train de négocier avec le propriétaire actuel. Alors, on prévoit des sommes, elles sont là depuis quelques années déjà, et c'est clair.

1860

On a fait des consultations publiques à LaSalle, on a changé les règlements pour faire le projet là-bas. Et on parlait de transport tout à l'heure, bien, évidemment, dans le sud de l'île, si on veut limiter le transport des matières, ça nous prend un site dans ce secteur-là.

1865 Alors, on tient, on est confiant qu'on va arriver avec une entente avec le propriétaire actuel et on continue de travailler dans ce sens-là.

Mme NICOLE LOUBERT :

1870 Alors, ma deuxième question est plus technique. En fait, dans les textes pour les odeurs, la compagnie qui a fait le travail a suggéré d'optimiser les paramètres de cheminée pour réduire les coûts d'infrastructure.

1875 J'aimerais qu'on m'éclaircisse, parce que moi au premier abord quand j'ai lu ça, je me suis dit : « Oups! Est-ce que ça veut dire qu'en mettant une cheminée plus haute et plus de vitesse, on peut peut-être avoir une technologie moins performante? » En fait, j'aimerais comprendre ce que ça veut dire.

LA PRÉSIDENTE :

1880 Monsieur Lachance?

M. ROGER LACHANCE :

1885 Oui. Monsieur Pagé?

M. THIERRY PAGÉ :

1890 Donc, tel que ça a été mentionné tout à l'heure, en fait l'étude préliminaire, il y a certaines hypothèses qui sont faites. Et concernant la cheminée, il y a un design préliminaire qui est fait pour calculer quelle est la hauteur, premièrement par rapport au bâtiment, donc de façon à ce que les gaz puissent bien s'écouler, ne soient pas interférés par l'aérodynamique du bâtiment.

1895 Sur la base de ça, bien, on va aller en fonction des débits, on va en écoulé un diamètre, une hauteur. Et c'est sûr que lorsqu'il va y avoir un design final plus raffiné, bien, à ce moment-là

certaines paramètres – et c'est normal dans tout projet, mais on peut venir à faire certains ajustements à quelques mètres supérieurs ou quelques mètres inférieurs par rapport aux dimensions de la cheminée, tant d'un point de vue de la vitesse, diamètre, hauteur. Quand je parle de la vitesse, c'est la vitesse d'éjection des gaz.

1900

Et de toute façon, on s'organise pour respecter les bonnes pratiques en matière de ventilation et dimensionnement de cheminée, et c'est bien documenté dans la littérature américaine.

1905

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question, Madame Loubert?

Mme NICOLE LOUBERT :

1910

On verra, merci.

LA PRÉSIDENTE :

1915

Ça va? Merci beaucoup. J'inviterais maintenant monsieur Vincent Marchione, s'il vous plaît.

M. VINCENT MARCHIONE :

1920

Alors, nous, le Comité de vigilance, globalement pour le projet et incluant toutes les infrastructures, nous ne sommes pas contre.

LA PRÉSIDENTE :

1925

Monsieur Marchione, c'est le Comité de vigilance de?

M. VINCENT MARCHIONE :

Environnemental de l'Est de Montréal.

1930

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1935

M. VINCENT MARCHIONE :

Alors, parce que ce projet va nous permettre de gérer nos déchets dans notre territoire au lieu de les envoyer à Lachenaie ou Sainte-Sophie.

1940

Par contre, on réagit sur le non-respect de l'équité territoriale. Si on hérite de ce centre de compost, vous savez comme moi que c'est à cause d'une promesse électorale. Mais les choses doivent se faire dans les règles de l'art.

1945

Tout à l'heure, on a vanté le centre de compost de Guelph. On l'a vanté trois fois ce soir, ici. Moi, j'ai un complément d'information. Le centre de compost de Guelph a coûté onze millions (11 M), et deux ans plus tard, il a été fermé à cause d'odeurs vraiment insoutenables. Ils ont été obligés d'investir encore deux millions et demi (2,5 M) pour régler le problème tant bien que mal.

1950

Et j'en profite aussi pour parler, dire quelques mots sur l'usine de biométhanisation. J'ai visité l'usine de biométhanisation de Montpellier en France et l'usine, ils ont eu des gros problèmes, tellement qu'ils ont résilié le contrat qu'ils avaient signé avec le gestionnaire. Et cette usine dégageait de la fumée noire toxique et des odeurs, et les gens alentour ont qualifié ce projet comme un scandale environnemental.

1955

Maintenant, les audiences. Depuis 2011, vous faites des audiences et je trouve que pour que ces audiences, ces consultations soient valables, moi, j'aimerais qu'on nous présente la technologie que vous allez employer, le gestionnaire qui va gérer le projet, et aussi le

constructeur. Si je n'ai pas ces trois éléments-là, pour moi, disons, les consultations ne sont pas crédibles.

1960

Alors, ma question c'est : allez-vous nous présenter, dans un troisième temps, les technologies, où est-ce que vous allez les acheter? Quelle sorte de technologies? C'est qui le promoteur qui va construire les infrastructures, et qui sera aussi le gestionnaire? Est-ce que ce sera la ville de Montréal?

1965

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Monsieur Lachance?

1970

M. ROGER LACHANCE :

Donc, il y a plusieurs éléments dans vos points, là, et puis il y a des éléments aussi, vous avez parlé du site, en fait, de la ville de Guelph, de Montpellier. Donc, je vais commencer par Guelph et après ça, je vais enchaîner sur les réponses. Je vais demander à monsieur Blain de compléter mes réponses.

1975

Effectivement, Guelph, je pense que c'est en 2005, avait construit un centre de compostage. Effectivement, ce site-là ou ce centre-là n'a pas bien fonctionné. Monsieur Blain va compléter, là, mais il ne me soufflera pas à l'oreille, je vais demander à Éric de compléter juste après.

1980

On a visité le nouveau de Guelph, parce qu'ils en ont construit un autre en 2008, pour justement s'assurer – il me semble que c'est 2008. Effectivement, c'est celui-là qu'on a vanté et c'est celui-là qu'on a visité récemment. Et si vous contactez les gens de Guelph, ils vont vous dire que ça n'a pas marché dans le premier centre et que ça va super bien dans le deuxième.

1985

Donc, effectivement, il y a eu un ajustement de technologies entre les deux, ça, c'est clair. Peut-être Éric compléter là-dessus?

M. ÉRIC BLAIN :

1990

Bien, le premier centre qu'ils ont mis en opération, ils ont construit une technologie de biométhanisation sèche. C'est ce centre-là qui n'a pas très bien fonctionné.

1995

Le tissu urbain de Guelph et des villes avoisinantes qui envoient de la matière là ressemblent beaucoup au tissu de l'Ouest de l'île. Beaucoup de résidus verts, peu de résidus alimentaires; ça se mélange très bien puis ça se procède très bien en compostage en tunnel.

2000

Le compostage en tunnel, c'est la technologie que la ville de Montréal retient et c'est cette technologie-là de compostage qui génère le moins de nuisance puis qui est la moins problématique, qui fonctionne bien. Puis d'ailleurs, ce centre-là à Guelph fonctionne excessivement bien.

2005

Alors, vous parliez de Montpellier tout à l'heure. Mais Montpellier c'est encore de la biométhanisation sèche. Ce n'est pas le même procédé qu'on veut mettre à Montréal. C'est un procédé complètement différent.

M. ROGER LACHANCE :

2010

Peut-être, si je peux enchaîner, c'est très important, en fin de compte, le type de technologie choisi. Il faut que ça soit choisi en fonction des matières qu'on a à traiter. C'est très, très important.

2015

Donc, là, on voit la carte, ici, et comme monsieur Blain l'a expliqué, c'est qu'on a l'île de Montréal, mais on n'a pas choisi la même technologie à la grandeur de l'île, parce que dans le secteur vert foncé, c'est de la biométhanisation. Pourquoi que c'est ça? Ce n'est pas parce que ça nous tente de faire de la biométhanisation absolument, c'est parce qu'il y a beaucoup de résidus alimentaires, beaucoup moins de résidus verts et la technologie appropriée pour ça c'est de la biométhanisation. Et on a même choisi la biométhanisation humide. Pourquoi humide, puis la biométhanisation sèche?

2020 Je ne veux pas rentrer dans le technique trop, trop, mais en fin de compte c'est vraiment facile à comprendre. Biométhanisation sèche, ça prend des résidus verts. Puis à ma connaissance, en hiver, il n'y en a pas bien, bien à Montréal. O.K.? Donc, si on veut que ça fonctionne bien, ça prend vraiment un type de technologie adapté à notre réalité.

2025 Dans le cas de Montpellier, c'est exactement la même chose. Je l'ai visité, moi, cette usine-là, puis oui ils ont eu des problèmes, mais ils n'avaient pas nécessairement la bonne technologie qui allait avec.

2030 Pour ce qui est maintenant des modes de gestion puis qui va l'opérer. Tout à l'heure, monsieur Blain mentionnait que là, on est en train de préparer les cahiers des charges. Donc, on n'est pas allé en appel d'offres encore. On va aller en appel d'offres en 2015.

2035 Donc, après 2015, une fois que les appels d'offres sont faits, là on va donner des contrats justement pour la conception et la construction. C'est à partir de ce moment-là qu'on va connaître qui va concevoir et qui va construire les centres. Aujourd'hui, on n'est pas rendu à cette étape-là, on est très en amont; très, très en amont encore du projet.

2040 Alors, on ne peut pas vous donner de noms aujourd'hui, on n'est pas rendu à ces étapes-là. Par contre, pourquoi ce modèle de gestion là? En fait, c'est des technologies qui sont... puis peut-être, Éric, ça serait peut-être une bonne chose que tu montres les images tantôt pour le centre de compostage, mais aujourd'hui, on n'opère pas, la Ville n'opère pas ce type de centre là.

2045 Alors, c'est pour ça qu'on se tourne vers ce modèle-là, qui est conception, construction et après ça, on veut que celui qui l'a conçu, qui l'a construit, l'exploite pour une certaine période pour qu'il vive avec. Pourquoi? Parce qu'il y a d'autres endroits, il y a d'autres modèles de d'autres villes – exemple, en Europe, je pourrais nommer Lille – où, à un moment donné, il y a quelqu'un qui a fait la conception, il y en a un autre qui l'a construit, puis il y en a un troisième qui l'a opéré. Quand il est arrivé avec des problèmes, ils étaient trois puis ils s'envoyaient la balle.

2050 On ne veut pas ça.

C'est pour ça qu'on a conception, construction, exploitation, entretien par le même pendant une certaine période de temps, et après, au bout de mettons à peu près cinq à sept ans, là, on va décider si la Ville, on récupère entièrement l'opération du centre. Et on va avoir le choix de le faire.

2055

Je ne sais pas si je répons bien?

LA PRÉSIDENTE :

2060

Avez-vous une autre question, Monsieur Marchione?

M. ÉRIC BLAIN :

Si je peux peut-être rajouter un élément?

2065

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

2070

M. ÉRIC BLAIN :

On veut mettre en place aussi des comités de suivi. Les comités de suivi vont être là avant qu'on construise ces infrastructures-là, justement pourquoi? Pour partager avec la Ville, exprimer ses préoccupations, faire des recommandations. Les comités de suivi vont être présents aussi lors de la conception et de la construction de ces centres-là et vont le suivre tout au cours de son opération.

2075

Alors, c'est un élément supplémentaire de contrôle du milieu que la ville de Montréal va mettre en place.

2080

M. VINCENT MARCHIONE :

2085 Écoutez, il y en a un comité de suivi pour l'usine d'épuration. On a des problèmes. Juste à passer sur l'autoroute 40 et les odeurs rentrent dans l'habitacle. Alors, on a beau avoir des comités de suivi, mais si on n'a pas une technologie efficace, et nous n'avons pas encore la technologie efficace pour l'usine d'épuration.

2090 Alors, c'est pour ça que j'insiste que la technologie pour le centre de compostage et puis globalement pour les usines de méthanisation aussi, qu'il faut vraiment que ce soit quelque chose à la fine pointe. Et allez-vous nous la présenter avant, allez-vous la présenter aux citoyens?

M. ROGER LACHANCE :

2095 Bien, peut-être le montrer, en fait. C'est très représentatif d'un centre de compostage en tunnel, les photos qu'on a ici.

M. VINCENT MARCHIONE :

2100 Non, non, mais c'est les machineries à l'intérieur qu'on aimerait...

M. ROGER LACHANCE :

2105 C'est ça.

M. ÉRIC BLAIN :

C'est ça. Mais ces centres-là existent et sont efficaces. Je ne veux pas vous parler de procédé de traitement d'eaux usées, ce n'est pas ma spécialité. Mais pour en avoir vu plusieurs

2110 centres de compostage et centres de biométhanisation, je peux vous garantir que c'est très bien géré, pour la plupart, et qu'il n'y a pas d'odeurs qui sont émises.

M. VINCENT MARCHIONE :

2115 J'aurais une autre question.

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y, oui.

2120

M. VINCENT MARCHIONE :

2125 Dans le cas de problème comme il y a eu ailleurs, problèmes d'odeurs, je vois que vous n'avez pas tenu compte des vents dominants de la pointe de l'île. Et les vents dominants, s'il y a des odeurs qui vont sortir de ce centre de compost et même de l'usine de méthanisation – mais parlons seulement du centre de compost – ça va arroser tous les quartiers au sud de Sherbrooke et à l'est de Saint-Jean-Baptiste.

2130 Vous avez tenu compte que c'est à un kilomètre et demi (1,5 km), mais allez-vous tenir compte des vents dominants?

M. ÉRIC BLAIN :

2135 Dans l'étude de dispersion d'odeurs, les vents dominants ont été pris en compte. Thierry, peut-être si tu veux compléter?

M. THIERRY PAGÉ :

2140 Donc, dans l'étude de dispersion, on a utilisé les données météorologiques de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau, mais pour une période de cinq ans. Donc, sur une période de cinq ans, ça

nous permet d'avoir une bonne idée de l'ensemble des vents dominants qu'il va y avoir et à peu près dans toutes les directions. Donc oui, c'est considéré.

2145 Donc, on fait la modélisation pour toutes les heures d'une année. Donc, c'est sept mille huit cent soixante (7 860) heures par année fois cinq ans et, en plus, on calcule à toutes les quatre minutes, donc ça vous donne une idée de la quantité de calculs qui sont faits. Donc, la réponse c'est oui, c'est pris en compte les vents dominants.

2150 Et concernant la question et la préoccupation que les odeurs soient perçues sur Sherbrooke, en fait, les odeurs ne seront pas perceptibles ou très rarement, même à l'intérieur des limites de la propriété. Donc, par la suite, les odeurs sont tout simplement diluées et, donc ne seront plus perceptibles. Donc, elles ne vont pas se reformer, se reconcentrer.

2155 Donc, plus loin, c'est tout simplement des odeurs qui sont non perceptibles parce que les molécules odorantes sont tellement diluées que le nez humain n'est pas capable de les percevoir.

LA PRÉSIDENTE :

2160 Alors, est-ce que ça va, Monsieur Marchione?

M. VINCENT MARCHIONE :

2165 Juste vous donner une information. J'habitais 39^e Avenue-Sherbrooke, et l'été j'étais obligé de fermer les fenêtres à cause des odeurs.

LA PRÉSIDENTE :

2170 Je vous invite à nous faire part de vos préoccupations dans un mémoire. Merci beaucoup. Madame Martine Piché. Je vous indique que le registre est fermé.

Mme MARTINE PICHÉ :

2175 Bonsoir, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs. Et je tiens à souligner la
patience de tout le monde, y compris les gens dans la salle qui sont là jusqu'au dernier
intervenant, intervenante. Je les en remercie.

2180 Moi, je vais enchaîner. Monsieur parlait des fenêtres fermées pour les odeurs; moi, je
suis résidente de Tétreaultville, donc j'ai mille cent cents (1 500) camions par jour qui passent
devant chez moi sur la rue Sherbrooke, comptage à l'appui. J'ai même apporté un document que
vous donnerai si vous voulez.

LA PRÉSIDENTE :

2185 Oui.

Mme MARTINE PICHÉ :

2190 Pour nous, des usines de plus, un Plan d'urbanisme élargi invitant d'autres entreprises et
d'autres entreprises, ce n'est pas des bonnes nouvelles pour notre qualité de vie. Nous savons
ce drame de vivre tout près de Montréal-Est, et lorsque j'entends ce qu'on me dit sur le passage
des camions, va prendre Métropolitain, Métropolitain a des limites. Je ne vois pas comment on
va éviter des engorgements et j'aimerais qu'on me donne certaines garanties, et je vais vous dire
pourquoi.

2195 En juin dernier, le directeur de la Santé publique, monsieur Richard Massé, demandait
une politique de réduction des pollutions sonores. Ce n'est pas tellement dans ces mots-là, mais
je peux vous dire textuellement, il recommandait une politique régionale de lutte contre le bruit de
source mobile.

2200 Donc, ma première question : est-ce qu'on tient compte des recommandations qui sont
faites, notamment pour ce qui est d'un encadrement de certains usages par le biais de grandes

2205 affectations du territoire? En filigrane, est-ce qu'on tient compte des recommandations du directeur de Santé publique quant au bruit? On demande même ici qu'il y ait un comité qui aurait pour but la limitation du bruit. Nous avons fait certains gains. Je ne m'étendrai pas, mais nous avons fait certains gains, nous, les résidents, pour atténuer le nombre de camions qui passent.

LA PRÉSIDENTE :

2210 Si je comprends bien, la question que vous posez c'est sur l'effet cumulé du bruit?

Mme MARTINE PICHÉ :

2215 L'effet cumulé, est-ce qu'on a prévu dans le Plan d'urbanisme, et non pas seulement pour cette usine-là, mais dans le Plan d'urbanisme où on invite des entreprises et on s'en réjouit, puis à certains égards moi aussi, sauf que, est-ce qu'on a prévu qu'il y aurait davantage de camionnage, davantage de bruit? La collecte, ça va être une plaie pour nous. Et même si Métropolitain est proche et qu'on favorise le passage sur l'autoroute, une autoroute a des limites et ça bloque.

2220

Est-ce que ça va être nécessairement Sherbrooke qui va être empruntée? Il y a une entreprise de Montréal-Est que je ne nommerai pas, qui a deux accès : il y a le premier accès sur Métropolitain et l'autre sur Sherbrooke, et n'emprunte jamais l'accès sur Métropolitain. Ses camions passent sur Sherbrooke constamment, nuit et jour, et c'est même un dépôt à neige l'hiver. Donc, vous comprenez que la cour est pleine et les décibels augmentent tout le temps.

2225

LA PRÉSIDENTE :

2230 Oui. Voulez-vous formuler précisément votre question?

Mme MARTINE PICHÉ :

2235

Oui. Est-ce qu'on tient compte des recommandations du directeur de la Santé publique émises en juin pour diminuer la pollution sonore dans la planification? Et, deuxièmement, y aurait-il moyen qu'il y ait un contrôle serré des allées et venues des camions pour que le moins possible, le quartier résidentiel attenant ne soit touché?

2240

Nous avons quand même sept cents (700) quelques adresses résidentielles seulement sur Sherbrooke, entre Georges V et Honoré-Beaugrand, et il n'y a personne qui s'assoit sur le balcon depuis des années. Donc, ce n'est pas frivole, autrement dit.

2245

LA PRÉSIDENTE :

Non, non. Alors, on répond à votre question.

M. ROGER LACHANCE :

2250

Bon. Il y a un volet justement sur le bruit – puis, Madame Brûlé, peut-être vous pourrez m'aider. En fait, en même temps, ce soir et demain soir, il y a une consultation publique sur le schéma d'aménagement qui se tient par une commission de la Ville. Dans le schéma d'aménagement et dans le document, il y a des éléments qui parlent justement du bruit, là-dedans. C'est en train de se passer maintenant.

2255

Donc, je comprends votre question et c'est de façon beaucoup plus générale et pas seulement liée aux activités au centre de compostage, si je comprends bien, là.

2260

Mme MARTINE PICHÉ :

Voilà.

M. ROGER LACHANCE :

2265

O.K. Donc, je pense que la meilleure réponse que je peux faire par rapport à ça, c'est la publicité sur l'autre consultation publique qui se tient. Demain, si je me souviens bien, c'est à Saint-Léonard et c'est sur, justement, le schéma d'aménagement et il y a des volets qui adressent ça.

2270

Je ne peux pas nécessairement vous répondre plus que ça, je n'ai pas nécessairement l'ensemble des détails, justement, de ce qui est prévu dans le schéma d'aménagement.

Mme MARTINE PICHÉ :

2275

Mais c'est comme un autre rayon. Si je comprends bien, Madame la présidente, c'est que ça n'a pas été une préoccupation. Ça le devient en consultation maintenant, mais ça n'a pas été une préoccupation jusqu'à maintenant.

2280

LA PRÉSIDENTE :

Et je vous invite à le porter à notre attention.

Mme MARTINE PICHÉ :

2285

Le 12 novembre?

LA PRÉSIDENTE :

2290

Exactement.

Mme MARTINE PICHÉ :

2295

Avec plaisir, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

2300

Merci.

Mme MARTINE PICHÉ :

2305

Et la deuxième question, c'était est-ce qu'il y a moyen de gérer les allées et venues du camionnage de façon à incommoder le moins possible les résidents voisins? Parce qu'à vau-l'eau, comme ça, on sait ce que ça va donner : aussitôt que Métropolitain va bloquer, on va emprunter Sherbrooke. Et c'est ce qui ne doit pas arriver. Donc, comme disent les Anglais : « *A stitch in time saves nine!* » Traduction : vaut mieux y voir tout de suite.

2310

M. ROGER LACHANCE :

Donc, en termes d'études de circulation, je ne sais pas si Éric, tu as quelque chose à ajouter?

2315

M. ÉRIC BLAIN :

2320

Les choses qui ont été vérifiées au niveau de l'impact du bruit, il y a un impact au niveau de la circulation. Évidemment, le nombre de camions supplémentaires que ce centre-là met sur les routes a été évalué et ils considèrent que ça augmenter le bruit de point quatre décibels (0,4 dB). Et point quatre décibels (0,4 dB) supplémentaires ne sont pas perceptibles. Alors, moi, ce que je comprends par cette étude-là, c'est que le très faible nombre de camions que ça met sur les routes, il y a déjà des camions, ça fait une différence qui est non perceptible au niveau sonore.

2325 Par contre, si votre préoccupation est de réduire le niveau sonore de l'ensemble du trafic actuellement sur les routes, c'est peut-être au niveau de l'autre consultation publique que vous aurez des réponses.

Mme MARTINE PICHÉ :

2330 Mais le niveau sonore est aussi engendré par le nombre de camions qui passent. À vrai dire, quatre-vingts quelque décibels (80 dB), c'est ce que nous recevons, nous, sur la rue Sherbrooke. J'ai eu un sonomètre à la maison et l'étude le prouve. Donc, on est à quatre-vingts (80) quelque et c'est cinquante (50) quelque qui est recommandé par la Santé publique, et maintenant on fait la preuve du lien entre une santé altérée et le bruit.

2335

Donc, Montréal devrait s'en aller dans le sens inverse de ce que j'entends ce soir. Je suis très inquiète, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2340

Oui. Alors, je vous remercie beaucoup. Et ce que je comprends – c'est Madame Piché?

Mme MARTINE PICHÉ :

2345

C'est bien ça.

LA PRÉSIDENTE :

2350

C'est que nos amis de la ville de Montréal nous disent entre autres qu'ils ne sont pas en mesure de prendre en considération l'ajout par rapport à l'ensemble du bruit. Je vous invite cependant à nous écrire là-dessus.

2355 **Mme MARTINE PICHÉ :**

Avec plaisir, Madame. Merci.

2360 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'inviterais maintenant madame Maltais, Mariane Maltais, s'il vous plaît.

2365 **Mme MARIANE MALTAIS :**

Bonsoir, Madame la présidente.

2370 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, Madame.

2375 **Mme MARIANE MALTAIS :**

Ma première question est très brève. J'aimerais savoir quels sont les débouchés prévus pour le compost qui va être produit à l'installation de compostage.

2380 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lachance?

2380 **M. ROGER LACHANCE :**

Monsieur Gravel?

2385 **M. PIERRE GRAVEL :**

Alors, principalement à des fins horticoles pour les besoins de la Ville, pour la distribution aux citoyens. On veut maximiser les points de distribution. Actuellement, le compost qui est produit à partir du Complexe environnemental Saint-Michel est distribué aux citoyens via des distributions qui ont lieu le printemps et l'automne, et acheminé dans les arrondissements pour faire les distributions locales

2390
2395 Il faut dire aussi tantôt que je parlais d'un envoi de matières qui est aux frais des entrepreneurs vers Sherbrooke, Lachute et Saint-Thomas-de-Joliette. Quarante pour cent (40 %) de la matière qui y est envoyée doit nous être retournée en compost pour compléter le parc du Complexe environnemental Saint-Michel. C'est ce qui va continuer de se faire, il va y avoir distribution de compost, et aussi utilisé à des fins municipales au niveau horticole.

2400 **M. ROGER LACHANCE :**

Peut-être, je pourrais ajouter, madame Rouleau en a parlé, évidemment c'est une matière, je dirais, des plus intéressantes pour faire la valorisation de l'Est de Montréal qui a des besoins énormes. Donc, en termes de débouché, puis on peut privilégier évidemment les débouchés locaux pour éviter de transporter cette matière-là sur de grandes distances. Aussi...

2405

Mme MARIANE MALTAIS :

Est-ce que vous faites référence à la réhabilitation de sites contaminés?

2410 **M. ROGER LACHANCE :**

Oui, entre autres, et par différents moyens. Et aussi, il y a quelques années, il y a eu la CMM. Donc, les gens de la Communauté métropolitaine de Montréal qui avaient réalisé une étude sur les débouchés du compost à l'échelle de la CMM. Alors, il y a aussi des ouvertures à l'extérieur de l'île de Montréal.

2415

LA PRÉSIDENTE :

Une autre question?

2420 **M. ÉRIC BLAIN :**

Je peux peut-être compléter? En 2012, la firme Solinov a effectué une même étude de marché de compost, mais sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Évidemment, il y a un potentiel intéressant. On pense produire avec notre projet, soixante-cinq mille quelque cent tonnes (65 000 t) de compost, et le potentiel d'utilisation sur le territoire de l'agglomération de Montréal peut tourner autour de cent vingt-huit mille tonnes (128 000 t), ce qui est supérieur.

2425
2430 Quel pourcentage va être utilisé? C'est dur à dire pour l'instant, mais on pense que la Ville doit être précurseur puis en faire la promotion, puis inciter ses citoyens à utiliser le compost de Montréal fait à partir de ses matières, sur son propre territoire. Je suis convaincu qu'on va y arriver.

LA PRÉSIDENTE :

2435 Autre question, Madame Maltais?

Mme MARIANE MALTAIS :

2440 Ma seconde question est toute aussi brève. J'aimerais savoir pourquoi lancer les appels d'offres des quatre installations en même temps?

M. ÉRIC BLAIN :

2445 C'est un projet qui est interrelié. On parle des centres qui sont prévus dans la première phase, donc tous les centres, à l'exception du centre de biométhanisation de LaSalle. Il y a déjà

des collectes de résidus mélangés dans le secteur ouest de l'île. C'est normal qu'on construise le centre de compostage là-bas.

2450 Le centre de biométhanisation à Montréal-Est qui va prendre des matières, des résidus de table, où on a déjà débuté la collecte, vont pouvoir être traités sur le territoire de Montréal. L'extrait de ce centre-là, qui est un digestat, devra être composté quelque part, donc dans le centre prévu à Rivière-des-Prairies. Et on veut commencer la démarche aussi avec la Chaire de recherche et le centre pilote de prétraitement.

2455 **M. ROGER LACHANCE :**

2460 Puis peut-être pour compléter. Évidemment, tout à l'heure on a parlé de 2019 comme une échéance pour les subventions. Donc, pour nous, on ne veut pas retarder. En fait, la phase 1, oui, ça comprend beaucoup de centres en même temps, mais si on veut arriver en 2019, on n'a pas le choix de les partir ou de les réaliser tous en même temps, sauf celui de LaSalle.

Alors, c'est pour ça, ça explique l'échéancier, je dirais, qu'on vous présente ce soir.

2465 **Mme MARIANE MALTAIS :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2470 Ça va? Merci beaucoup, Madame. Moi, j'aurais une question en lien avec la dernière question de madame Maltais.

2475 Dans l'échéancier, vous indiquez que vous allez faire les appels d'offres en 2015, mais que la construction va débuter en 2017. Alors, qu'est-ce qui se passe dans l'année de battement, là?

M. ROGER LACHANCE :

Bon. Il n'y a pas de battement, Madame la présidente, je peux vous dire.

2480

LA PRÉSIDENTE :

Bien, il y a une année de...

2485

M. ROGER LACHANCE :

Oui. En fin de compte, pour peut-être plus de précision, on a présenté des années, mais en fin de compte, on parle de fin 2015 pour le lancement d'appels d'offres et c'est ça. Donc, c'est fin et début.

2490

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Ça répond à ma question, merci. J'inviterais maintenant monsieur Jean-Paul Dubreuil.

2495

M. JEAN-PAUL DUBREUIL :

Une brève question sur la planification générale. Peut-être que j'ai mal compris vu qu'il y a eu beaucoup de chiffres, là? Si je comprends bien, le centre dont on parle ce soir va faire vingt-neuf mille tonnes (29 000 t) dont vingt-cinq mille (25 000) sont du digestat. Donc, quatre-vingts quelque pour cent (80 %). Donc, ce n'est pas un centre de compostage, c'est un centre de recyclage du digestat, de compostage du digestat.

2500

Alors, pourquoi ne pas avoir tout simplement fait le compostage du digestat sur les lieux mêmes de la biométhanisation, soit avec des composteurs industriels, des gros composteurs

2505

industriels qu'on utilise beaucoup en Europe ou par des méthodes classiques? Là, vous auriez sauvé, à mon avis, bien de l'argent, bien des camions.

LA PRÉSIDENTE :

2510

Monsieur Lachance?

M. ROGER LACHANCE :

2515

Oui. Donc, Monsieur Dubreuil, votre question est très bonne.

M. JEAN-PAUL DUBREUIL :

2520

Bien, je vous remercie.

M. ROGER LACHANCE :

2525

Bien, en fin de compte, la réponse n'est vraiment pas compliquée. On a essayé de faire... tantôt, on disait qu'on a besoin d'une certaine superficie pour faire ces installations-là. La réponse est tout simplement que le centre de compostage, le centre de biométhanisation ne rentre pas sur le terrain de la carrière Demix. Il n'y a pas assez de place pour qu'on fasse les deux au même endroit. C'est tout simplement ça. Parce qu'on s'est creusé la tête, on a dit : est-ce qu'il y a moyen de le faire? Et on est arrivé à la conclusion que non, ça ne rentre juste pas sur ce terrain-là.

2530

M. JEAN-PAUL DUBREUIL :

Quel terrain?

2535

M. ROGER LACHANCE :

2540 Celui du centre de biométhanisation qui est prévu à Montréal-Est. Ça ne peut pas fonctionner, ça ne rentre pas les deux installations. On a jonglé avec ça pour essayer de les faire rentrer, mais ça ne fonctionne pas. Effectivement, si ça avait été sur le même terrain, bien, il y aurait eu, mettons, je dirais à peu près peut-être cinq camions par jour de digestat qui n'auraient pas... c'est cinq, là, qui n'auraient pas transité de Montréal-Est vers le centre de compostage à Rivière-des-Prairies. On aurait pu tout simplement, ça aurait été une étape.

2545 En fait, le compostage, c'est une étape additionnelle à la préparation du digestat. C'est ça.

M. JEAN-PAUL DUBREUIL :

2550 C'est ça. C'est ça.

M. ROGER LACHANCE :

2555 Avoir eu l'opportunité d'avoir un terrain assez grand, c'est sûr qu'on aurait pu envisager cette option-là.

M. JEAN-PAUL DUBREUIL :

2560 Donc, vous faites le gâteau dans une cuisine puis là, vous le transportez puis vous le faites cuire dans l'autre. Est-ce que vous avez exploré – juste, Madame la présidente – est-ce qu'on a exploré d'autres technologies comme celle du compostage industriel, le compostage en vaisseau pour le digestat?

M. ROGER LACHANCE :

2565 Peut-être Éric puis Françoise, peut-être?

M. JEAN-PAUL DUBREUIL :

Vous connaissez ces technologies-là?

2570

M. ROGER LACHANCE :

Bien, en fin de compte, il y a beaucoup de technologies qui ont été évaluées. En fait, pour établir le plan directeur de gestion de matières résiduelles qui se traduit par le projet qu'on vous présente aujourd'hui, et aussi les centres de biométhanisation, ça ne date pas d'hier. Il y a eu plusieurs études qui ont été faites, je dirais 2006, 2007, 2008, où il y a un paquet de technologies qui ont été évaluées.

2575

Alors, peut-être Pierre qui était là à l'époque ou peut-être Françoise, peut-être compléter la réponse, là? Mais il y a eu vraiment beaucoup, beaucoup d'options de regardées. Et ce qu'on vous présente aujourd'hui, c'est vraiment ce qui est le plus adapté ou le mieux adapté à ce qu'on a à traiter comme matières.

2580

LA PRÉSIDENTE :

Madame Forcier?

2585

Mme FRANÇOISE FORCIER :

Le compostage, la technologie de compostage qui est retenu pour le projet – est-ce que ça va, le son?

2590

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous entendez bien? Oui? Pas assez fort.

2595

Mme FRANÇOISE FORCIER :

2600 D'accord, je recommence. Je ne m'entends pas très bien. Donc, la technologie de
compostage à la base du projet ici est parmi l'une des plus sophistiquées qui existe. Alors, les
technologies de compostage qui étaient utilisées dans le passé, il y a plusieurs dizaines
d'années, en fait, et qui ont aujourd'hui été abandonnées, qui étaient des techniques de
compostage en hauteur, donc dans des silos verticaux, ont été abandonnées, tout simplement
2605 parce que c'est très difficile de maintenir des conditions d'aération dans ces équipements-là qui
étaient effectivement un peu plus compacts. On ne les utilise à peu près plus ici en Amérique du
Nord, entre autres.

Donc, le principe de base du compostage c'est qu'il faut que de l'air puisse circuler. Et
donc, par définition, on ne peut pas traiter avec plus de, à peu près, deux à trois mètres (2-3 m)
2610 de hauteur les matières, contrairement à la biométhanisation où là on opère sans air, donc on
peut avoir des hauteurs d'empilement plus importantes.

Est-ce que ça répond à la question?

2615 **M. JEAN-PAUL DUBREUIL :**

Est-ce que je peux juste faire...

LA PRÉSIDENTE :

2620

Oui, un commentaire?

M. JEAN-PAUL DUBREUIL :

2625

Un commentaire là-dessus, là?

LA PRÉSIDENTE :

2630 Rapidement, oui.

M. JEAN-PAUL DUBREUIL :

2635 La biométhanisation sort un digestat. Le digestat, lui, il est composté à l'air, il est composté avec de l'air.

2640 C'est un principe à l'air pour le digestat. Il y a des technologies en Europe – puis moi, je ne suis pas un vendeur de technologies, mais il y en a qui s'appellent « Big Anna ». Si vous voulez en voir une, il y en a une à l'Université McGill depuis plusieurs années. Il y en a un peu partout dans les universités. C'est une technologie qui, pour des relativement de tonnages de plus petits tonnages, qui va beaucoup plus vite que celle dont vous parlez, là. Il n'y a pas de vingt (20) à vingt-huit (28) jours plus quatre, plus six semaines, qui va même plus vite, donc qui peut ramasser une plus grande quantité étant donné que compostage se faire plus rapidement. Qui est tout à fait *safe* au niveau des odeurs, encore plus que cette technologie-là.

2645 Et je me demandais tout simplement : pour le digestat, comment ça se fait que vous n'avez pas étudié cette technologie-là?

M. ROGER LACHANCE :

2650 Bien, l'exemple que vous donnez, donc ce type d'équipement là, si je me souviens bien, parce que ça fait déjà un bout de temps qu'on avait regardé ça, on parle d'équipements qui peuvent traiter cent tonnes (100 t) puis même, peut-être même pas, là, moins que ça. Donc, ça ne peut pas traiter des grosses quantités par année.

2655 Donc, ça avait été regardé, mais d'un point de vue opérationnel, d'un point de vue de coût, la solution qu'on vous présente, c'était de très loin à meilleur coût et meilleure efficacité. C'est ce que je me souviens, mais peut-être que... je ne sais pas si Françoise...?

Mme FRANÇOISE FORCIER :

2660

Il y a deux choses peut-être dans la question. Il y a la question du compostage centralisé, donc dans des grands réacteurs versus le compostage décentralisé dans des plus petites unités. Mais l'aspect de la rapidité, donc du niveau de technologie de compostage, dans les petites unités versus les grandes unités, on est à peu près dans les mêmes types de technologies. En fait, le principe est très simple : on pousse de l'air, on maintient un pourcentage d'oxygène qui est optimal à l'intérieur de la masse et on recircule l'air de procédé et par ce mécanisme-là, on accélère au maximum la vitesse de compostage.

2665

2670

Donc, que ce soit dans une petite unité ou dans une grande unité, le principe est le même. Et la technologie en tunnel est celle qui permet d'accélérer au maximum la durée du compostage pour ce type de matière là.

LA PRÉSIDENTE :

2675

Ça va?

M. JEAN-PAUL DUBREUIL :

2680

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Monsieur Dubreuil.

2685

M. JEAN-PAUL DUBREUIL :

Je retiens que le projet repose sur le fait qu'il n'y avait pas assez d'espace dans l'autre usine. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2690

Merci, au revoir. Dernière question de monsieur Dany Tremblay.

M. DANY TREMBLAY :

2695

Bonsoir, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2700

Bonjour, Monsieur Tremblay.

M. DANY TREMBLAY :

2705

Oui, deux questions, la première est toute simple. À quel moment le site a-t-il été retenu par la ville de Montréal et à quel moment ça a été présenté, la demande a été présentée au ministère de l'Environnement?

LA PRÉSIDENTE :

2710

Monsieur Lachance?

M. ROGER LACHANCE :

2715

Dans la présentation, si je me souviens bien, on a eu l'avis préliminaire favorable au mois de mai de cette année. Donc, la demande a été faite, je dirais, dans les semaines qui ont précédé.

M. DANY TREMBLAY :

2720

Seulement quelques semaines avant?

M. ROGER LACHANCE :

2725

Regardez, c'est peut-être un mois. Peut-être, Éric?

M. ÉRIC BLAIN :

2730

La demande avait été soumise au ministère plus d'un mois avant la réception de l'avis favorable.

M. ROGER LACHANCE :

2735

Ce qu'il faut comprendre c'est qu'avant de recommander un site, puis on a fonctionné de cette façon-là pour l'ensemble des sites, bien, nous on peut faire des analyses, mais on veut s'assurer auprès du ministère qu'effectivement, on va avoir un avis favorable. Ça nous est déjà arrivé de tester des sites puis le ministère nous a dit : « Non, ça ne peut pas fonctionner. » Alors, on veut s'assurer que ça tienne la route jusqu'au bout.

2740

M. DANY TREMBLAY :

2745

O.K. Parfait. Deuxième question : quelles seront les, il en a été un peu question dans la présentation, mais quelles seront les limitations sur les terrains vacants voisins et sur les activités commerciales existantes à l'intérieur des rayons de cinq cents mètres (500 m) et d'un kilomètre (1 km)?

M. ÉRIC BLAIN :

2750

Ce que les lignes directrices disent pour l'implantation d'un nouveau centre de compostage c'est qu'il y ait une limite, malgré toujours les études de dispersion d'odeurs, qu'il y ait une limite minimale de cinq cents mètres (500 m) de zones résidentielles, de zones commerciales, de lieux publics et de résidences.

2755

Quand on a demandé l'avis préliminaire au ministère, on avait identifié les activités commerciales à l'intérieur de ces zones-là. C'est des activités qui sont souvent isolées. Ce n'est pas dans une grande zone commerciale, l'activité est connue. Et ces activités-là ont été jugées compatibles par le ministère avec l'activité qu'on voulait faire, c'est-à-dire le centre de compostage.

2760

Pour ce qui est des résidences, je ne pense pas qu'il y ait aucune ouverture du ministère à ce qu'il y ait des résidences à l'intérieur d'un rayon de cinq cents mètres (500 m). Toute activité industrielle est permise, évidemment. Alors, c'est l'approche que le ministère a.

2765

M. DANY TREMBLAY :

Donc, juste une question de précision.

2770

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y, oui.

M. DANY TREMBLAY :

2775

Donc, les activités commerciales qui se trouvent à l'intérieur du rayon de cinq cents mètres (500 m) puis d'un kilomètre (1 km) sont des activités qui ont un certain niveau de compatibilité et qu'on pourrait voir autorisées sur les terrains vacants périphériques, là?

2780 **M. ÉRIC BLAIN :**

Ces choses-là, il faudrait qu'elles soient discutées à la pièce avec le ministère.

2785 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça répond à votre question?

2790 **M. DANY TREMBLAY :**

Partiellement, mais ça va.

2795 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Alors, sur cette dernière intervention, on va fermer notre séance. Je veux vous remercier tous et toutes, et particulièrement ceux et celles d'entre vous qui sont venus poser des questions.

2800 C'est donc la fin de la première partie de la consultation. Je vous invite à rester jusqu'à la fin, cependant, parce que je vois qu'on a des amis qui s'en vont. Alors, je vous donne rendez-vous le 12 novembre prochain pour la séance d'audition des opinions. Je voudrais seulement vous rappeler un certain nombre d'informations sur la présentation des mémoires ou encore des présentations orales que vous voudriez faire.

2805 Pour intervenir lors des séances d'audition des opinions, on vous demande de vous inscrire à l'avance. À moins de façon exceptionnelle, il ne sera pas permis de le faire sur place le 12 novembre. Vous devrez vous inscrire avant le 6 novembre en communiquant avec monsieur Gilles Vézina à l'Office de consultation publique de Montréal, son numéro de téléphone et son adresse courriel sont inscrits sur le dépliant disponible à la table d'accueil. C'est ce dépliant-ci.

2810 Vous avez le choix de présenter un mémoire par écrit ou encore de venir vous exprimer verbalement, mais dans tous les cas, vous devez vous inscrire avant le 6. Évidemment, plus votre mémoire arrive tôt, plus nous, les commissaires, pourrons en prendre connaissance et nous préparer à mieux vous entendre et à poser des questions sur vos mémoires.

2815 Les mémoires sont rendus publics, qu'ils soient écrits ou encore qu'il s'agisse de présentations orales. Pour les mémoires écrits, ça sera public le lendemain de la séance d'audition des opinions; les autres mémoires, les présentations orales, ça paraîtra en même temps que la transcription de la séance du 12 novembre.

2820 Alors, une fois les deux étapes de consultation terminées, la commission va analyser les mémoires, les interventions, va rédiger un rapport. Ce rapport va être remis à la présidente, par la présidente de l'Office qui va le transmettre aux élus de la Ville et de l'agglomération, qui va ensuite le rendre public, au plus tard quinze (15) jours après son dépôt officiel. Par la suite, les décisions à prendre appartiendront aux élus.

2825 Toute la documentation relative au projet demeurera accessible en tout temps sur le site Web de l'Office. Et d'ailleurs, on continue dans l'évolution du dossier à y ajouter des documents, y incluant les transcriptions de séances.

2830 I invite all of you to come back to this hall on November 12 for the audition of the opinions on the Project. We ask you to submit your writing brief in advance and to contact Gilles Vézina at the office before November 6th, if you want to participate.

2835 Permettez-moi de remercier les représentants de la Ville. Je remercie également les personnes qui ont soutenu les travaux ce soir : la sténographe, le responsable du son, le personnel de l'Office.

2840 Un grand merci aussi à vous tous qui avez participé à cette consultation qui vous est destinée.

Thank you for coming this evening et bonne fin de soirée.

AJOURNEMENT

* * * * *

2845

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2850

ET J'AI SIGNÉ :

YOLANDE TEASDALE, s.o.b.